

Dossier de demande de Permis de Construire

Projet de Centrale Photovoltaïque de Maripasoula

Maître d'Ouvrage:

SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE MARIPASOULA

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France - Région Sud
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers
mail : damien.laville@edf-en.com
Tel : 04 67 62 87 59

Adresse du Demandeur :

EDF Renouvelables France - Région Sud
Cœur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Région Guyane
Département de la Guyane (973)
Commune de Maripasoula - 97370



Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de permis de construire.....	2 à 6
Bordereau de dépôt des pièces jointes.....	7 à 9
Déclaration des éléments du calcul des impositions.....	9 à 10
Délégation de pouvoir EDF EN France.....	11 à 12
Extrait K-BIS SAS Centrale Photovoltaïque de Maripasoula.....	13
Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	14
PC 1 - Plan de situation du projet	15
Localisation générale de la centrale photovoltaïque.....	16
Vue aérienne.....	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....	18
PC 2 - Plans de masse des constructions	19
Plan de masse général du projet - Etat Existant.....	20
Plan de masse général du projet - Etat Projeté.....	21
Plans de masse du projet - Etat Projeté.....	22 à 23
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	25
Plan de localisation de la Coupe AA' et BB'.....	26
Coupe AA' - Etat existant et état projeté.....	27
Coupe BB' - Etat existant et état projeté.....	28
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	29
Coupe du poste de livraison.....	30 à 31
Coupe du poste de conversion.....	32
Coupe du container de stockage.....	33
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	35 à 37
PC 5 - Plans des façades et des toitures	39
Plan modèle d'une structure photovoltaïque.....	40
Plan modèle du poste de livraison.....	41 à 42
Plan modèle du poste de conversion.....	43
Plan modèle du container de stockage.....	44
Plan modèle de la clôture et du portail.....	45
Plan modèle de la citerne.....	46
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	47
Plan de localisation des points de vue des photomontages.....	48
Photomontages.....	49 à 51
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	53
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	54
Photographies.....	55 à 56
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	57
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	58
Photographies.....	59
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	61

Pièces Administratives

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire (CERFA 13409*06)
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF EN France
- Extrait K-BIS de la SAS Centrale Photovoltaïque de Maripasoula
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des coordonnées du poste de livraison et du poste de conversion

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**
renouvelables
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers



Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions Permis de construire comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
 - Vous réalisez une nouvelle construction.
 - Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
 - Votre projet comprend des démolitions.
 - Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.
- Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Centrale photovoltaïque de Maripasoula Raison sociale : Centrale photovoltaïque de Maripasoula

N° SIRET : 83320219500016 Type de société (SA, SCI,...) : SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : AUGEIX Prénom : DAVID

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 100 Voie : Esplanade du Général de Gaulle - Cœur Défense - Tour B

Lieu-dit : Chez EDF EN France Localité : PARIS LA DEFENSE CEDEX

Code postal : 92932 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : EDF EN France (à l'attention de Mme Valérie DUCHIRON)

Adresse : Numéro : 35 Voie : Boulevard de Verdun

Lieu-dit : Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest Localité : BEZIERS

Code postal : 34500 BP : _____ Cedex : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0467627381 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : valerie.duchiron@edf-en.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Quartier Matoury Localité : MARIPASOULA

Code postal : 92932 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

- Quel que soit le secteur de la commune**
- Lotissement
 - Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
 - Terrain de camping
 - Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
 - Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
 - Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
 - Aménagement d'un golf
 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
 - Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
 - Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
 - Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- Dans les secteurs protégés**
- Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :
- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
 - Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliques, pastorales et forestières
- Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :
- Création d'une voie
 - Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
 - Création d'un espace public
- Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :
- Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : Vincent

Numéro : 80 Voie : Rue du Faubourg Saint Denis

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 75010 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Maripasoula (97370), à l'adresse "Quartier Matoury", sur une emprise clôturée d'environ 1,3 hectares.

La centrale sera composée de modules photovoltaïques (de type cristallin ou couche mince), reposant sur des structures de support bi-pentes, orientées Est/Ouest. Une structure type atteint une hauteur maximale de 2,10 m.

Le projet comprend également un poste de livraison permettant de centraliser la production électrique et un ensemble de postes de conversion/transformation de l'énergie reposant sur une dalle béton. Un container de stockage d'une surface plancher d'environ 15 m2 sera également présent.

La puissance crête de l'installation est de 1 à 2 MWc. L'électricité produite est destinée à être revendue et à alimenter le réseau public.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements : _____

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	67,11	0	0	0	67,11
Surfaces totales (m ²)	0	67,11	0	0	0	67,11

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : [][][][][] Après réalisation du projet : [][][][][]

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : _____

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : [][][][]

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : [][][][][][] BP : [][][][] Cedex : [][][]

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- (informations complémentaires)
 se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

9 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

A B. Jiers
Le : 12/03/2019

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées: Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

- 8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 70564

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 63333

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 133 897 m²



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :67,11.....m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?.....

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes		67,11	0
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 6225 m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet
 au titre des locaux : 0,80
 au titre de la piscine :
 au titre des emplacements de stationnement :
 au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière : m².
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²
 La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 12/12/2018
 Nom et Signature du déclarant
 David AUGÉIX



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU
DIRECTEUR REGIONAL SUD ET OUTRE MER – ACTIVITES TERRESTRES EDF EN
FRANCE**

Je soussigné, Nicolas Couderc, agissant en ma qualité de Directeur Général Adjoint en charge des activités terrestres de la société EDF EN France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 933 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915, dûment habilité par délégation de pouvoirs et de responsabilité en date du 2 mai 2018,

J'ai constaté que la taille de la société EDF EN France, le développement de ses activités et la dispersion géographique de ses sites, ne me permettent pas d'assurer un contrôle effectif des procédures internes et de veiller à l'application des règles en vigueur.

C'est pourquoi, j'ai décidé de vous déléguer, dans le cadre de vos attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de mes pouvoirs.

En votre qualité de Directeur Régional Sud¹ et Outre-mer² concernant les activités terrestres d'EDF EN France, vous êtes responsable du développement des activités suivantes : l'éolien, le photovoltaïque au sol et flottant et le stockage d'énergie pour la région Sud en France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer (Corse et Outre-mer constituent conjointement les « Zones Non Interconnectées » ou « ZNI »³) et je vous ai demandé de veiller tout particulièrement au développement et à la mise en œuvre des Projets jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût.

Dans ces domaines, vous supervisez et êtes responsable de :

- la prévention des risques pour la sécurité des personnes placées sous votre autorité ;
- l'organisation des projets éoliens, photovoltaïques au sol et flottant et de stockage d'énergie (ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés) (les « Projets ») tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce dernier en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France ; cette responsabilité prend fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d'Actifs d'EDF EN France (le Jalon « J3 ») ;
- la compétence d'architecte ensemblier des Projets pour lesquels EDF EN France est missionné et ce en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France ; cette responsabilité prend fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Gestion d'Actifs d'EDF EN France (le Jalon « J3 »).

Pour l'exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, en région Sud en France métropolitaine, en Corse et en Outre-mer, sur le périmètre des activités qui vous sont rattachées, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables au groupe EDF Energies Nouvelles et notamment celles concernant le budget, les achats et les investissements :

[...]

4. Concernant les Projets :

¹ La Région Sud étant définie par l'ensemble des départements suivants : 01, 03 à 07, 09, 11 à 13, 15, 19, 2A, 2B, 23, 24, 26, 30 à 34, 38, 40, 42, 43, 46 à 48, 63 à 66, 69, 73, 74, 81 à 84 et 87.

² L'Outre-mer étant définie par les territoires suivants : l'ensemble des DROM et des COM.

³ Etant précisé que, pour les ZNI, vous pouvez également être amené à exercer une activité de développement et de réalisation de projets photovoltaïques en toitures

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets dépendant des services placés sous votre autorité, en vue de :

- o obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement des Projets ; faire, dans ce cadre, tous actes à l'égard de l'administration notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
- o signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter, demande d'autorisation unique, demande d'autorisation environnementale ou équivalent, déclaration préalable, demande « au cas par cas », demande d'approbation des ouvrages électriques, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, demande de contrat d'achat d'électricité, demande de contrat de complément de rémunération, faites tant au nom de la Société qu'au nom des société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
- o négocier et signer toute demande de PTF (proposition technique et financière) relative à l'accès aux réseaux de transport et de distribution, tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
- o négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets, suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Energies Nouvelles ou à défaut après son accord préalable, notamment les promesses de bail et les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière, tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;
- o négocier et signer les baux, pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Energies Nouvelles et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF.
- o mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des ouvrages constituant les Projets, en coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Energies Nouvelles en phase de construction jusqu'au transfert des Projets sous la responsabilité de la Gestion d'Actifs (Jalon « J3 »), en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les ouvrages constituant les Projets ; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site, tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente ;

- Dans la limite d'un montant annuel dont le plafond reste inférieur à 100.000 € HT, négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF EN France ;

- Dans la limite d'un plafond de 1 M€ HT par opération, négocier, pour les Projets validés par le Comité de Direction du groupe EDF Energies Nouvelles et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie du groupe EDF Energies Nouvelles et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France tant au nom d'EDF EN France qu'au nom de(s) société(s) de projet dont EDF EN France est Présidente, tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;

- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article ; engager les dépenses y afférentes.

5. Concernant les accords commerciaux liés aux Projets :

Sur le territoire de la Région Sud, dans la limite d'un plafond de 1 M€ HT par opération et après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France :

- Répondre à tout appel d'offres, seul ou en groupement, faire tous actes à cet effet et signer tous accords s'y rapportant.

Sur le territoire des ZNI, dans la limite d'un plafond de 10 M€ HT par opération et après accord de la Direction *Owner's Representative* d'EDF EN France :

- Répondre à tout appel d'offres, seul ou en groupement, faire tous actes à cet effet et signer tous accords s'y rapportant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur Régional Sud et Outre-mer concernant les activités terrestres d'EDF EN France et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes propres pouvoirs.

[...]

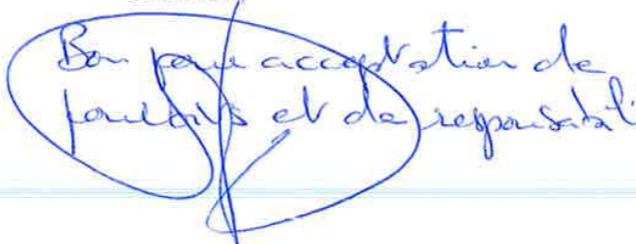
La présente délégation annule et remplace toute éventuelle délégation antérieure sur le même périmètre de responsabilité.

Fait à Paris La Défense, le 2 mai 2018 en deux exemplaires

Nicolas COUDERC⁴
Directeur Général Adjoint

David AUGEIX⁵
Directeur Régional Sud
Et Outre-mer

Bon pour la délégation de pouvoir


Bon pour acceptation de
pouvoirs et de responsabilités


⁴ Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoirs »

⁵ Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoirs et de responsabilités »

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : rF18vMqfOI
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2017B10131

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 3 septembre 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	833 202 195 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	08/11/2017
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARIPASOULA
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	100 Esplanade du Général de Gaulle COEUR DEFENSE - TOUR B 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
<i>Activités principales</i>	Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 08/11/2116
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	EDF EN France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse</i>	- Coeur Défense - Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaul 92932 Paris la Défense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	Tour Echo 2 Avenue Gambetta 92066 Paris la Défense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 R.C.S. Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	100 Esplanade du Général de Gaulle COEUR DEFENSE - TOUR B 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Réalisation et exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes que nécessiterait son objet social.
<i>Date de commencement d'activité</i>	26/10/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2017B10131

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Cayenne

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison, le poste de conversion et le container de stockage

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface des constructions (m ²)	Adresse Lieu-Dit
Poste de livraison	AL 5	70564	32,33	ROUTE DE L'AEROPORT
Poste de conversion			20,00	
Container de stockage			14,78	
	TOTAL		67,11	

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Adresse Lieu-Dit
Structures photovoltaïques	AL 5	70564	ROUTE DE L'AEROPORT
	AH 164	63333	AFOUMIDATSI
	TOTAL	133897	

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison, du poste de conversion et du container de stockage

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGG)
		Longueur	Largeur	Hauteur	
Poste de livraison	AL 5 AL 5	12,2	2,65	3,29	112,5
Poste de conversion		8,2	2,44	3	112,5
Container de stockage		6,06	2,44	2,6	112,5

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - Plan de situation du terrain

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

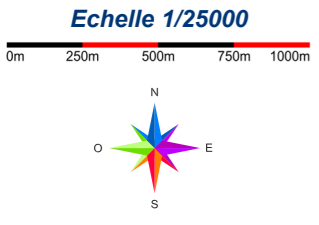
 **EDF**
renouvelables
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Demande de Permis de Construire
SAS Centrale Photovoltaïque
de Maripasoula
Commune de Maripasoula

Localisation générale
du projet

Légende

- Localisation du projet
- Emprise du projet



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF
 renouvelables

EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers



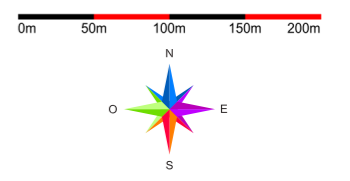


Vue aérienne

Légende

 Emprise du projet

Echelle 1/5000









Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**
renouvelables
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Plan cadastral du foncier
concerné par le projet

Légende

-  Foncier Concerné par le permis de construire
-  Limites de la parcelle concernée
-  Limites parcellaires
-  Limites de section
-  Voie existante
-  Bâtiment existant



Echelle 1/2500

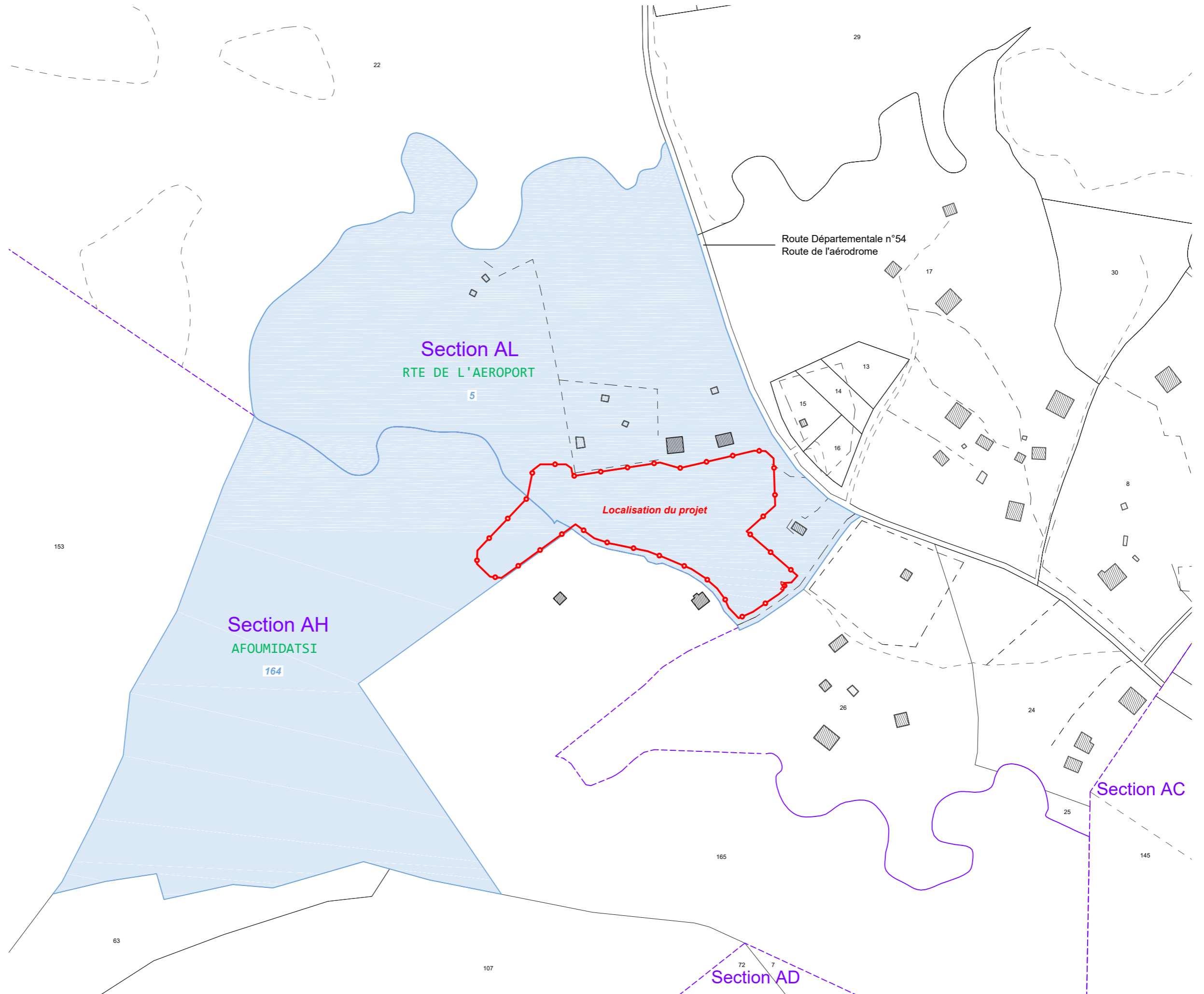


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers



PC2 - Plans de masse des constructions

Contenu

- Plan de masse général du projet
Etat Existant
- Plan de masse général du projet
Etat Projeté
- Plan de masse du projet en limite
Ouest
- Plan de masse de l'entrée du site,
du poste de livraison et du poste de
conversion

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**
renouvelables
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

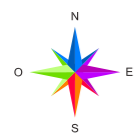
Plan de masse
général du projet
Etat Existant

Légende

- 5 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- Emprise du projet
- === Chemin existant
- ▨ Bâtiment existant dur
- ▭ Bâtiment existant léger
- Courbe de niveau

Echelle 1/1000

0m 25m 50m



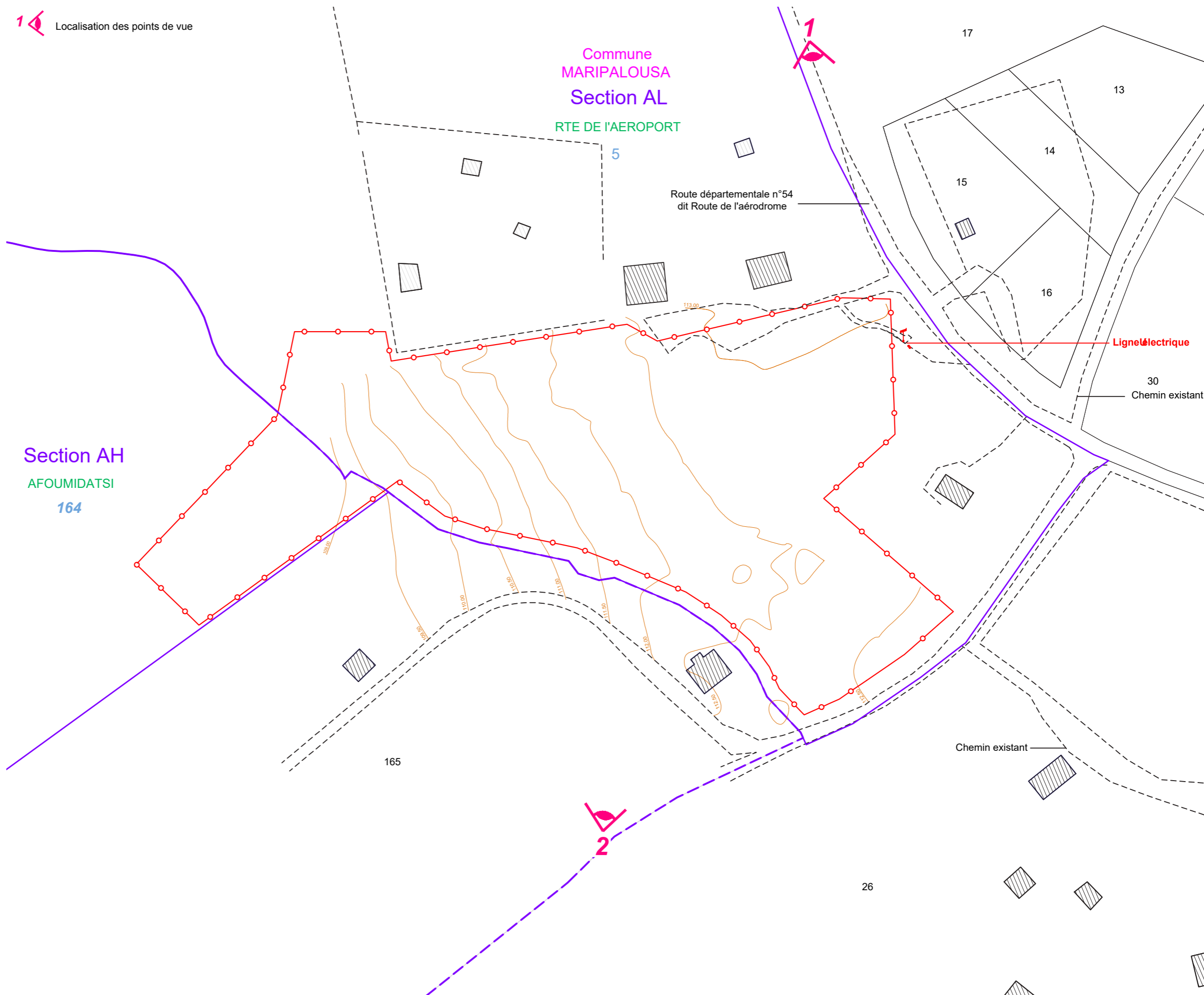
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



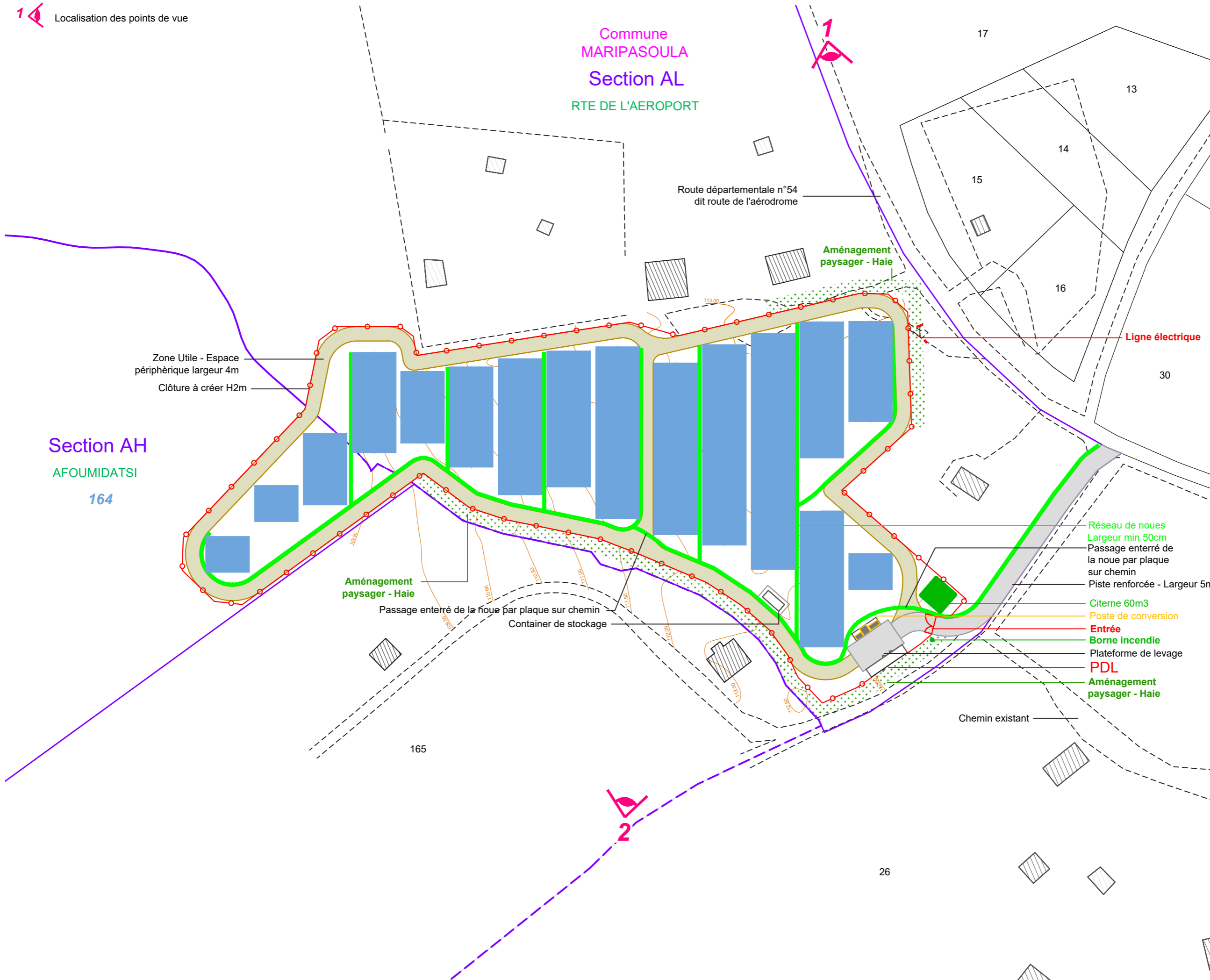
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

1 Localisation des points de vue



Commune
MARIPASOULA
Section AL
RTE DE L'AEROPORT

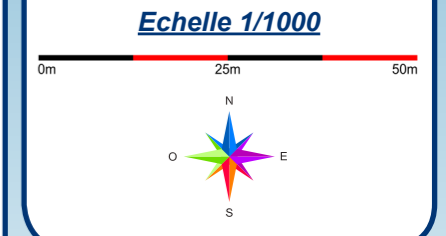
Section AH
AFOUMIDATSI
164



Demande de Permis de Construire
SAS Centrale Photovoltaïque
de Maripasoula
Commune de Maripasoula

Plan de masse
général du projet
Etat Projeté

- Légende**
- 5 numero de la parcelle concernée
 - Limite de la parcelle concernée
 - 165 Numéro Parcellaire
 - - - - Limite Parcellaire
 - ==== Chemin existant
 - Clôture + portail à créer
 - Structures Photovoltaïques
 - Piste renforcée+aire de levage
 - Espace périphérique
 - Poste de Conversion
 - Poste de Livraison
 - Citerne 60 m3
 - Aménagement paysager - Haie
 - Noues - Largeur min 50cm
 - Bâtiment existant dur
 - Bâtiment existant léger
 - Courbe de niveau



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF
renouvelables

EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

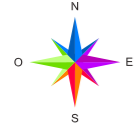
Plan de masse
 du projet en limite Ouest

Légende

- 5 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165** Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- = = = = Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Noues - Largeur min 50cm
- + + + + Aménagement paysager - Haie
- Courbe de niveau

Echelle 1/500

0m 5m 10m 15m 20m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers

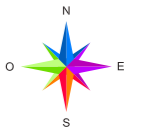
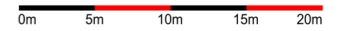


Plan de masse de l'entrée
 du poste de livraison
 et du poste de conversion

Légende

- 5 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- === Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Conversion
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Aménagement paysager - Haie
- Noues - Largeur min 50cm
- Bâtiment existant dur
- Bâtiment existant léger
- Courbe de niveau

Echelle 1/500



Architecte



I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers



Section AH
 AFOUMIDATSI
 165

Commune
 MARIPASOULA
 Section AL
 RTE DE L'AEROPORT
 5

16

30

26

PC3 - Plans en coupe du terrain et de la construction

- Plan de Localisation des Coupes AA' et BB'
- Coupe AA' - Etat existant et projeté
- Coupe BB' - Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure
- Coupe du poste de livraison
- Coupe du poste de conversion

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **edf**
renouvelables
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Plan de Localisation
 des Coupes AA'et BB'

Légende

- 5 Numéro de la parcelle concernée
- Limite de la parcelle concernée
- 165 Numéro Parcellaire
- Limite Parcellaire
- === Chemin existant
- Clôture + portail à créer
- Structures Photovoltaïques
- Piste renforcée+aire de levage
- Espace périphérique
- Poste de Conversion
- Poste de Livraison
- Citerne 60 m3
- Aménagement paysager - Haie
- Noues - Largeur min 50cm
- Bâtiment existant dur
- Bâtiment existant léger
- Courbe de niveau

Echelle 1/1000

0m 25m 50m



Architecte

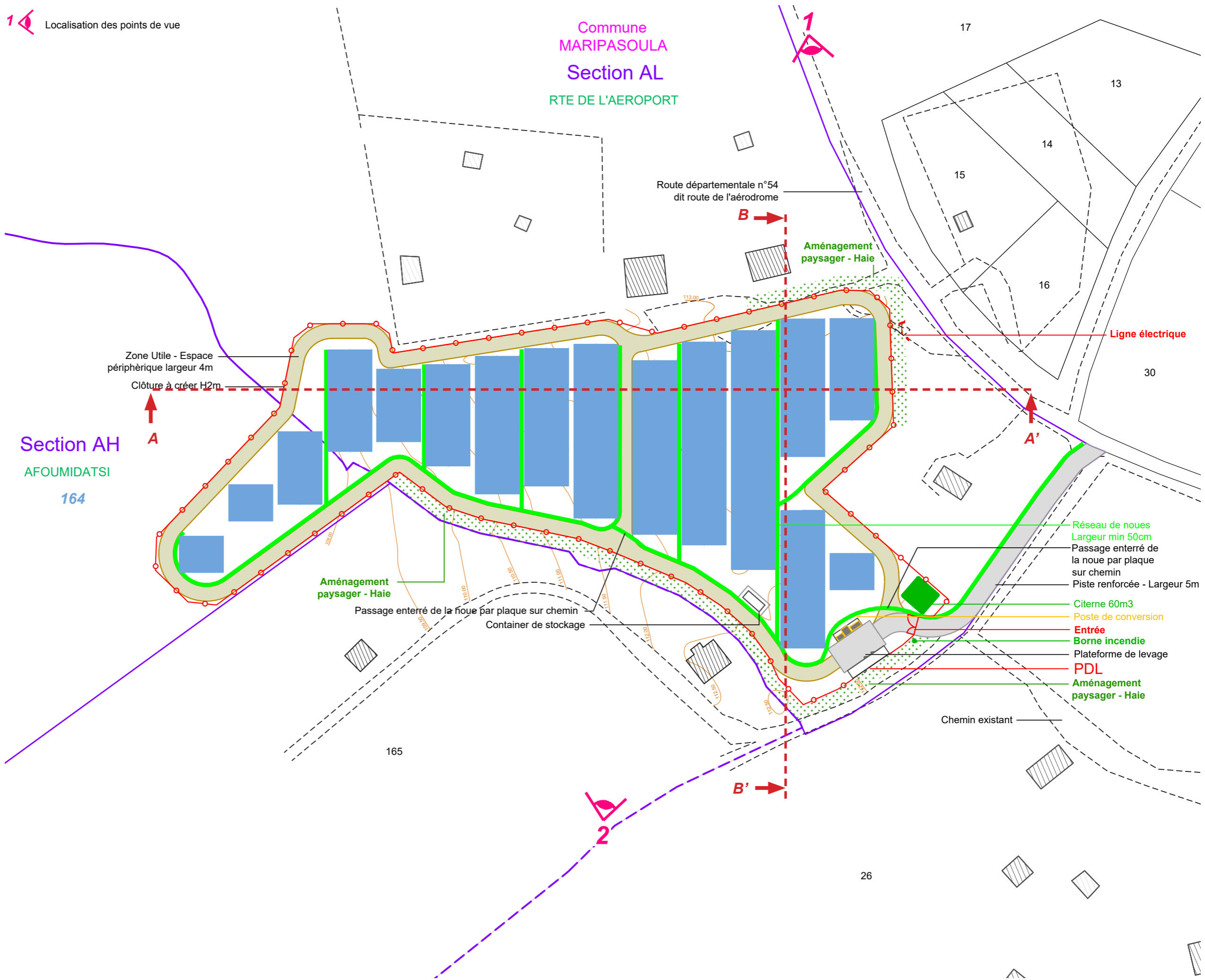
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers

1 Localisation des points de vue



Commune
MARIPASOULA
 Section AL
 RTE DE L'AEROPORT

Section AH
 AFOUMIDATSI
 164

Route départementale n°54
 dit route de l'aérodrome

Aménagement
 paysager - Haie

Ligne électrique

Zone Utile - Espace
 périphérique largeur 4m
 Clôture à créer H2m

Aménagement
 paysager - Haie








Passage enterré de la noue par plaque sur chemin
 Container de stockage

- Réseau de noues
 Largeur min 50cm
- Passage enterré de
 la noue par plaque
 sur chemin
- Piste renforcée - Largeur 5m
- Citerne 60m3
- Poste de conversion
- Entrée
- Borne incendie
- Plateforme de levage
- PDL
- Aménagement
 paysager - Haie

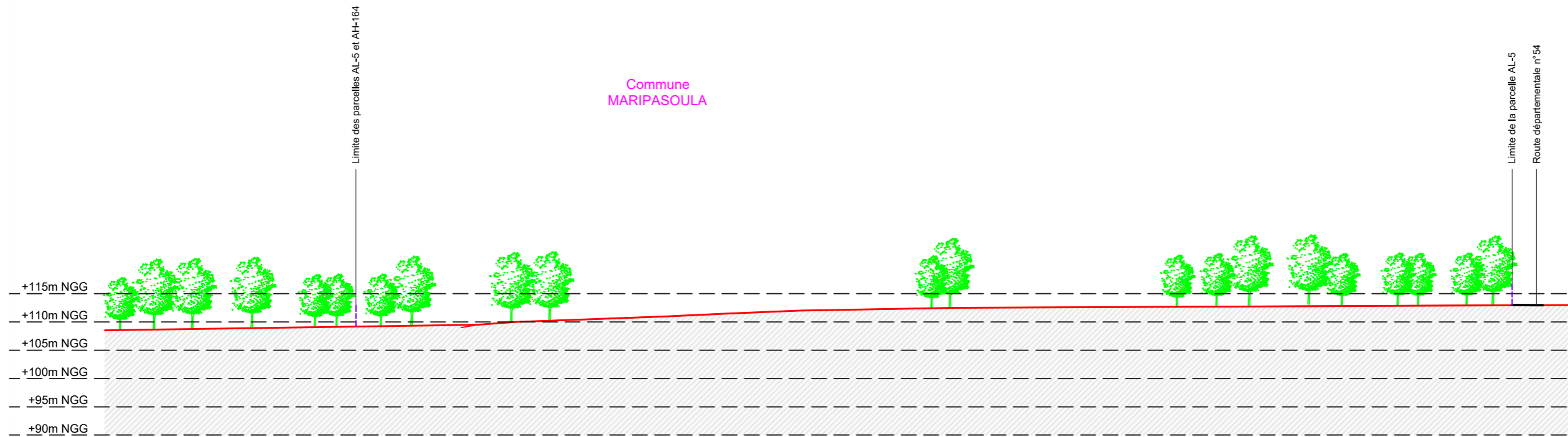
Chemin existant

Coupe AA'
 Etat existant et projeté

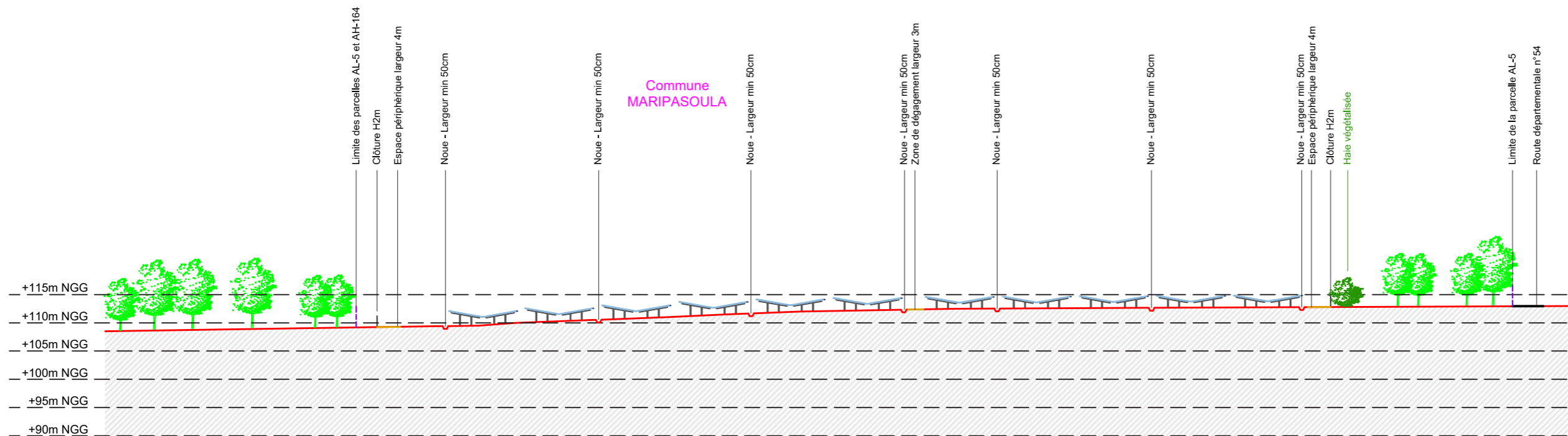
Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Limite de parcelle
-  Noues - Largeur min 50cm
-  Implantation haie végétalisée
-  Vegetation existante

Echelle 1/1250



Coupe AA' - Etat existant



Coupe AA' - Etat projeté










Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

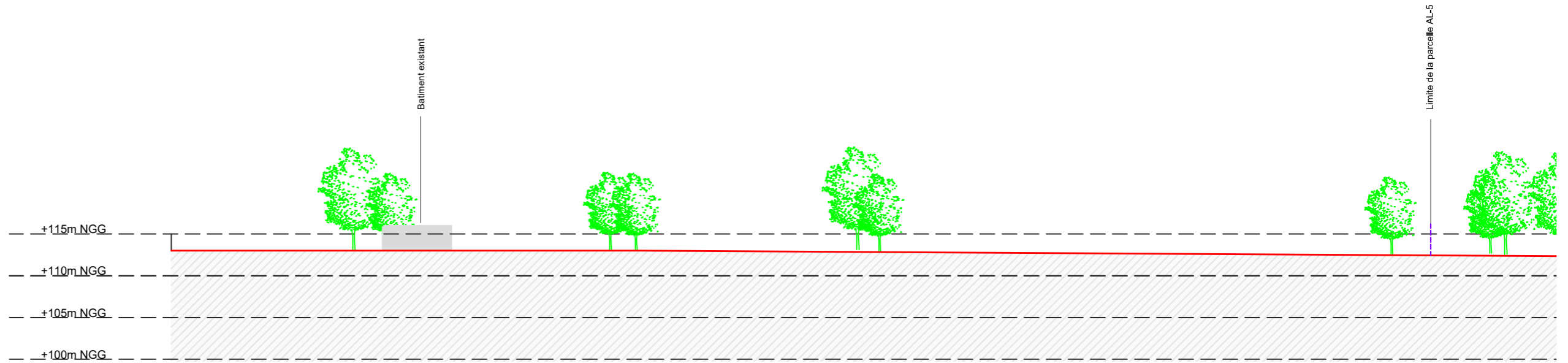
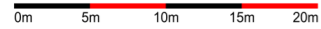
 **EDF**
 renouvelables
 EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers

Coupe BB'
 Etat existant et projeté

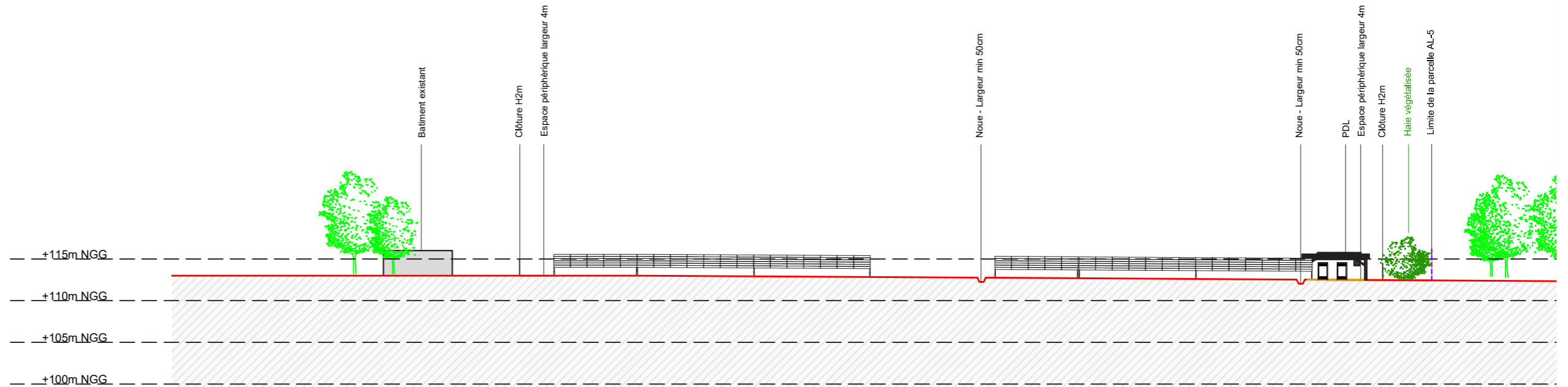
Légende

-  Terrain naturel
-  Structures Photovoltaïques
-  Piste périphérique
-  Limite de parcelle
-  Batiment existant
-  Poste de livraison
-  Noues - Largeur min 50cm
-  Implantation haie vegetalisee
-  Vegetation existante

Echelle 1/500



Coupe BB' - Etat existant



Coupe BB' - Etat projeté

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers

Coupe d'une structure
photovoltaïque

Légende

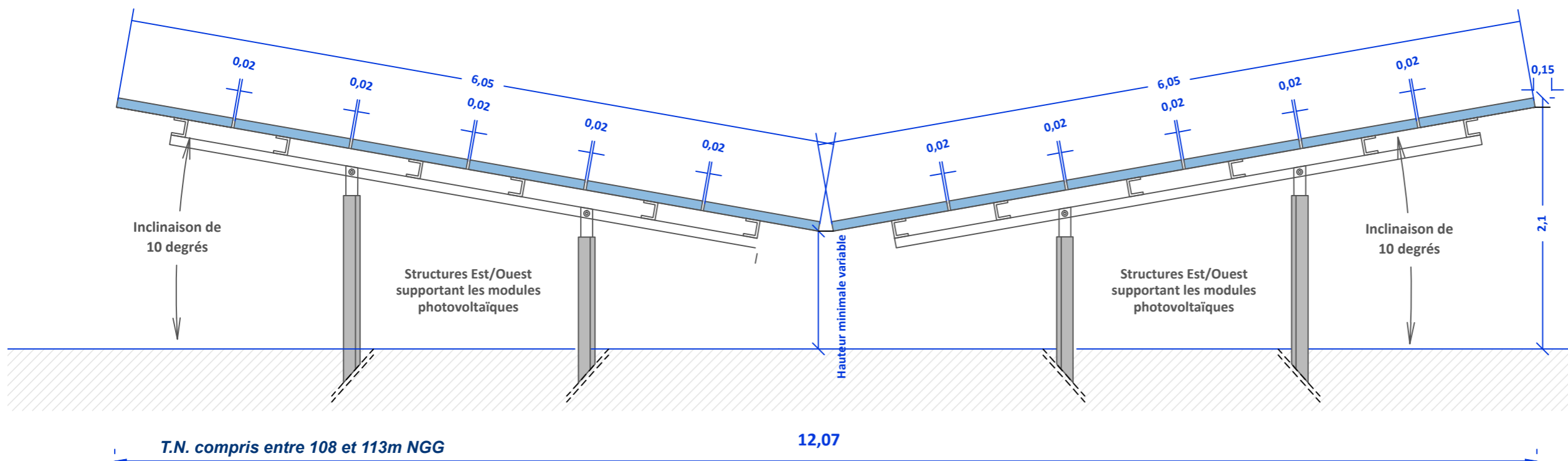
Caractéristiques d'une structure
photovoltaïque :

Hauteur de 2.10m
Longueur de 27.95m
Largeur de 6.05m x2
Largeur projetée au sol de 6.00m
Largeur projetée totale au sol de
12.07m
Inclinaison de 10 degrés des panneaux
photovoltaïques

Terrain naturel compris entre
+108m et +113m NGG

Echelle 1/40

0m 0.25m 0.5m 0.75m 1m



Coupe d'une structure photovoltaïque au 1/40ème

Les dimensions des structures sont définitives (27.95 x6.05m).

La représentation des panneaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier en fonction des avancées technologiques.

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF
renouvelables

EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Coupe du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

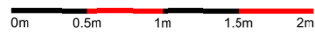
Surface de plancher de 32.33 m²
Longueur de 12.20 m
Largeur de 2.65 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
RAL 6025
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Structure en bois de protection avec
toiture en toile ondulée
Longueur de 13.39 m
Largeur de 3.85 m

Terrain naturel : +112.50m NGF
Acrotère : +115.79m NGF

Echelle 1/50



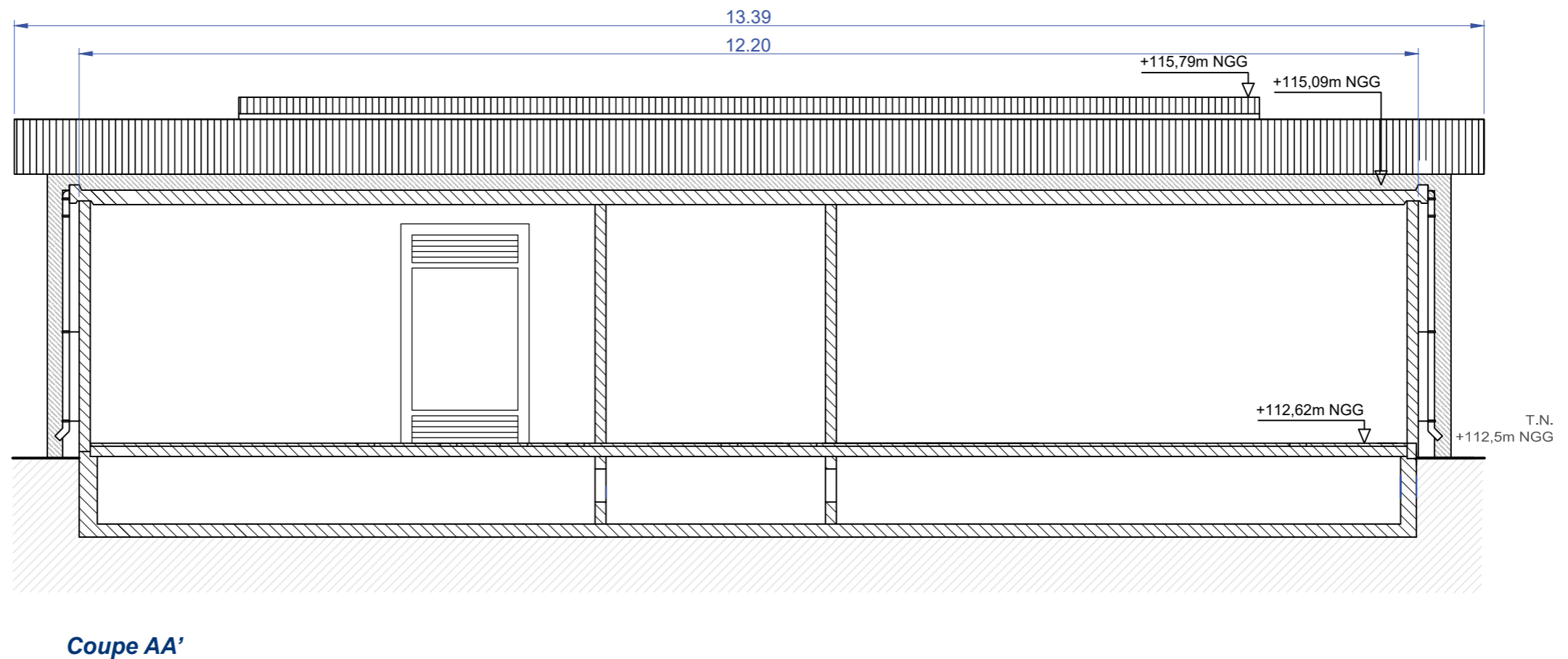
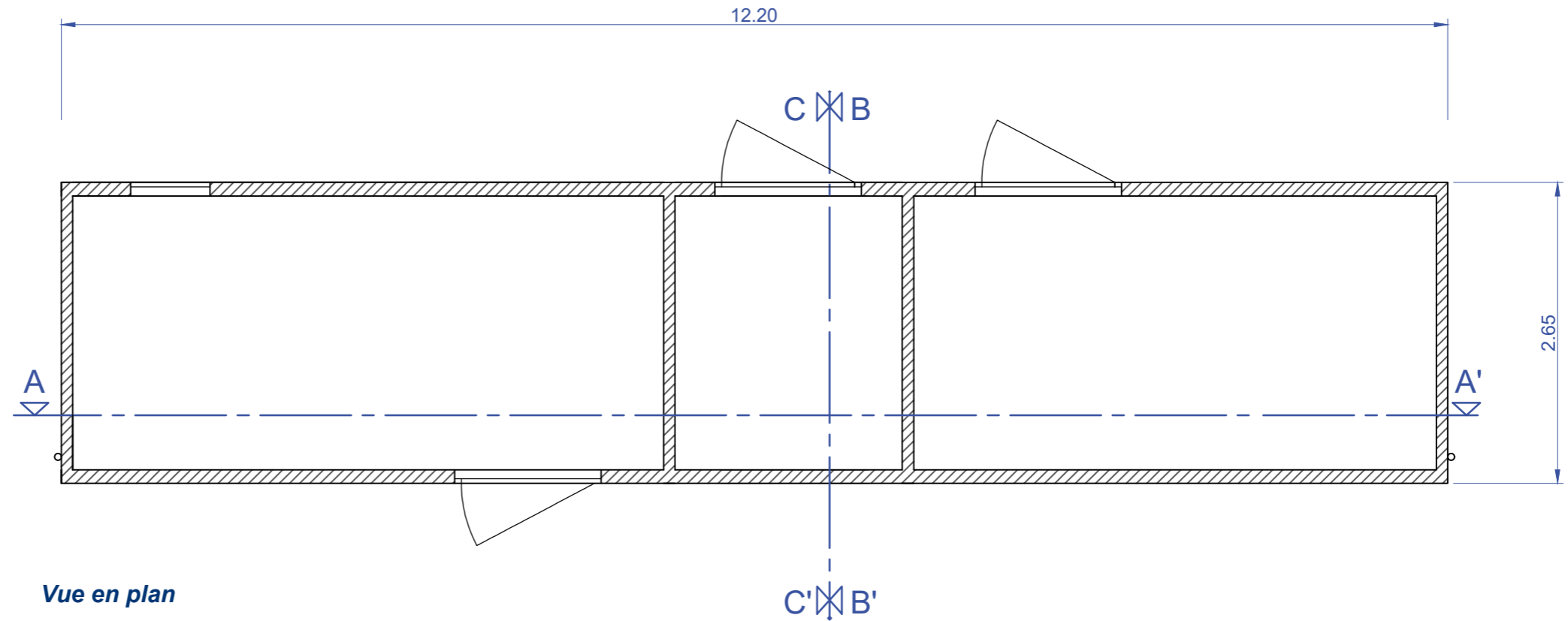
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers



Coupe du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

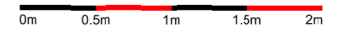
Surface de plancher de 32.33 m²
 Longueur de 12.20 m
 Largeur de 2.65 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Structure en bois de protection avec
 toiture en tole ondulée
 Longueur de 13.39 m
 Largeur de 3.85 m

Terrain naturel : +112.50m NGF
 Acrotère : +115.79m NGF

Echelle 1/50

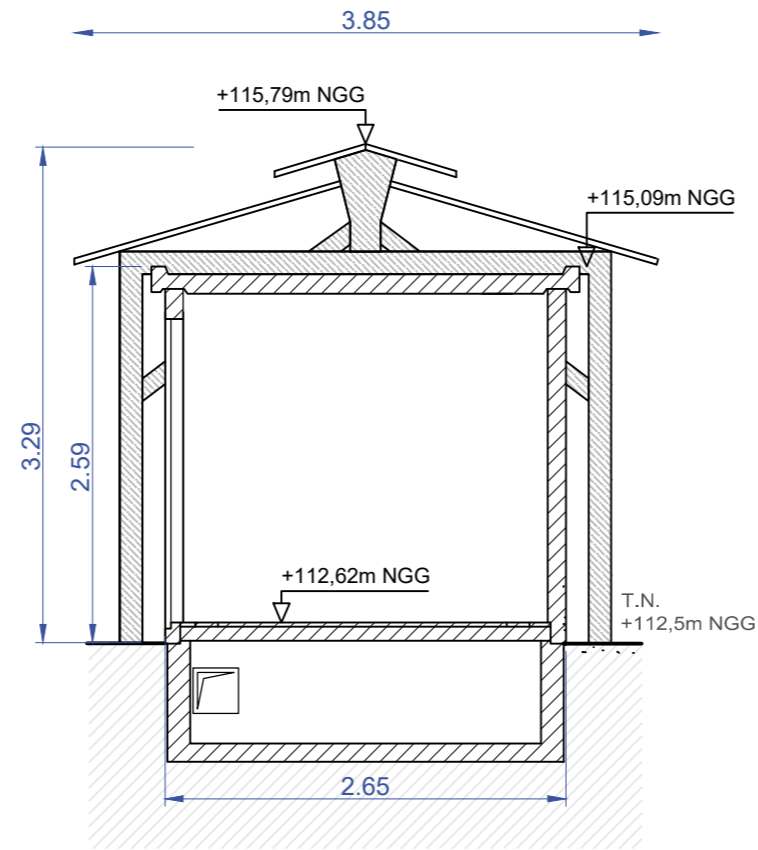


Architecte

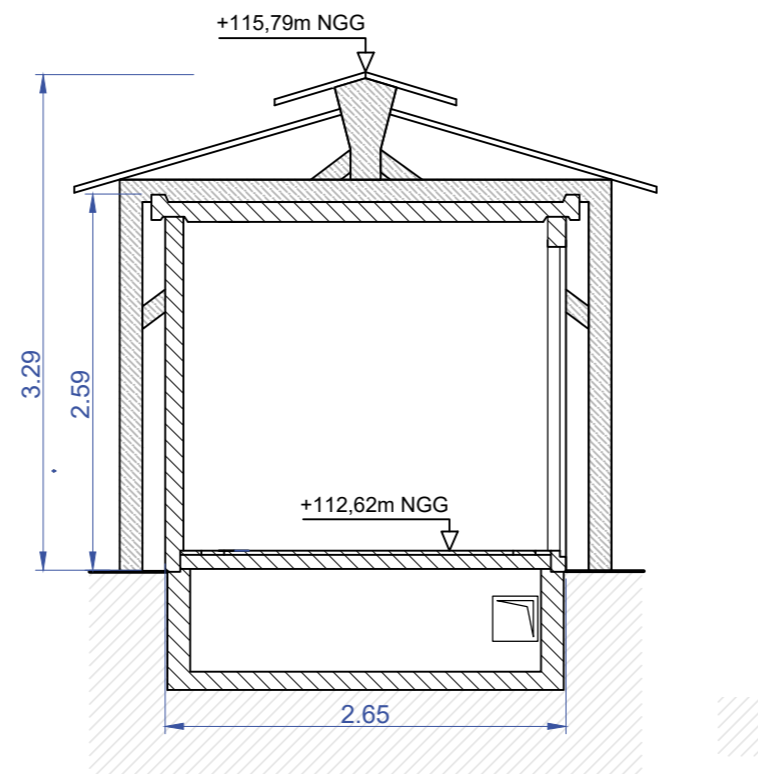
I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers



Coupe BB'



Coupe CC'

Coupe
du poste de conversion

Légende

Caractéristiques du PDC :

Surface dalle béton : 20m²
 Hauteur de 3.00 m
 Longueur de 8.20 m
 Largeur de 2.44 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025

Terrain naturel : +112.50m NGG
 Acrotère : +115.70m NGG

Echelle 1/75

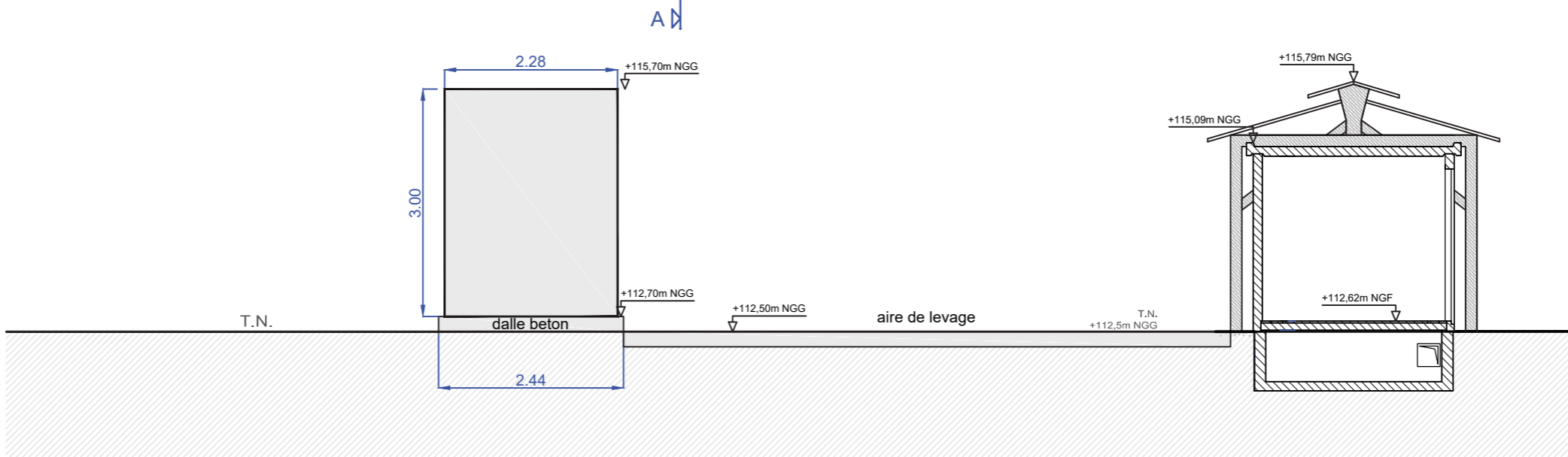
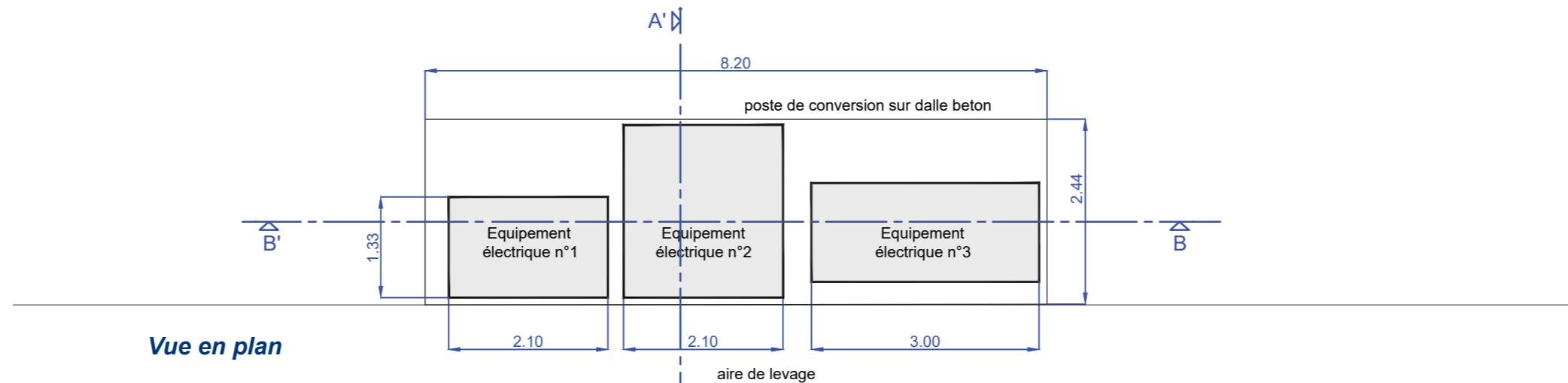


Architecte

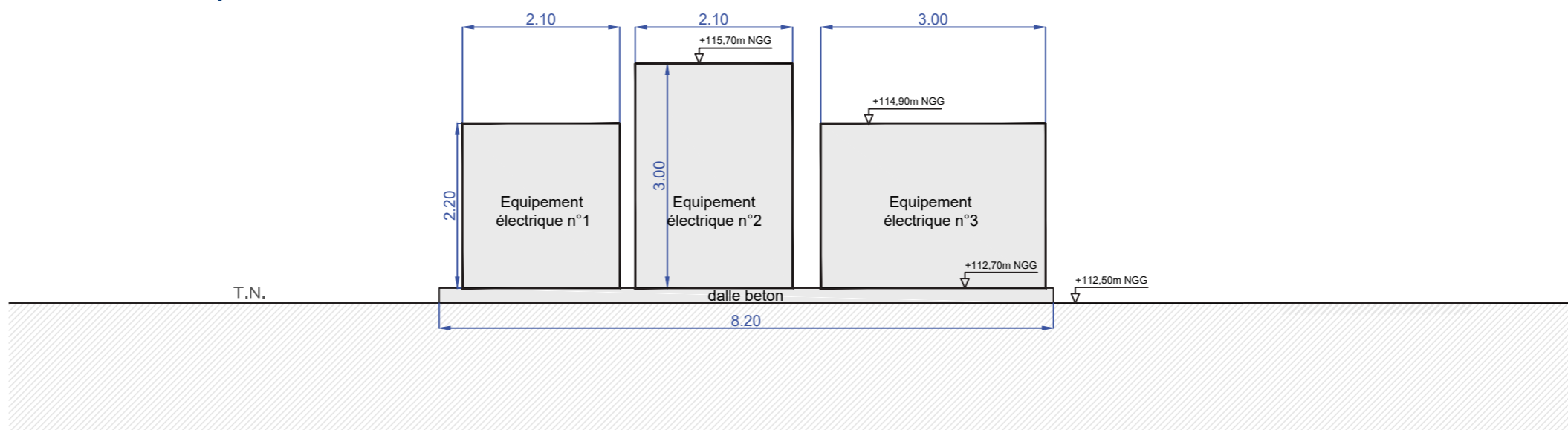
I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers



Coupe AA'



Coupe BB'

**Coupe
 du container de stockage**

Légende

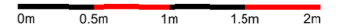
Caractéristiques du Container
 de stockage :

Surface de plancher de 14.78 m²
 Hauteur de 2,60 m
 Longueur de 6,06 m
 Largeur de 2,44 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025
 Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Terrain naturel : +112,50m NGF
 Acrotère : +115,30m NGF

Echelle 1/50

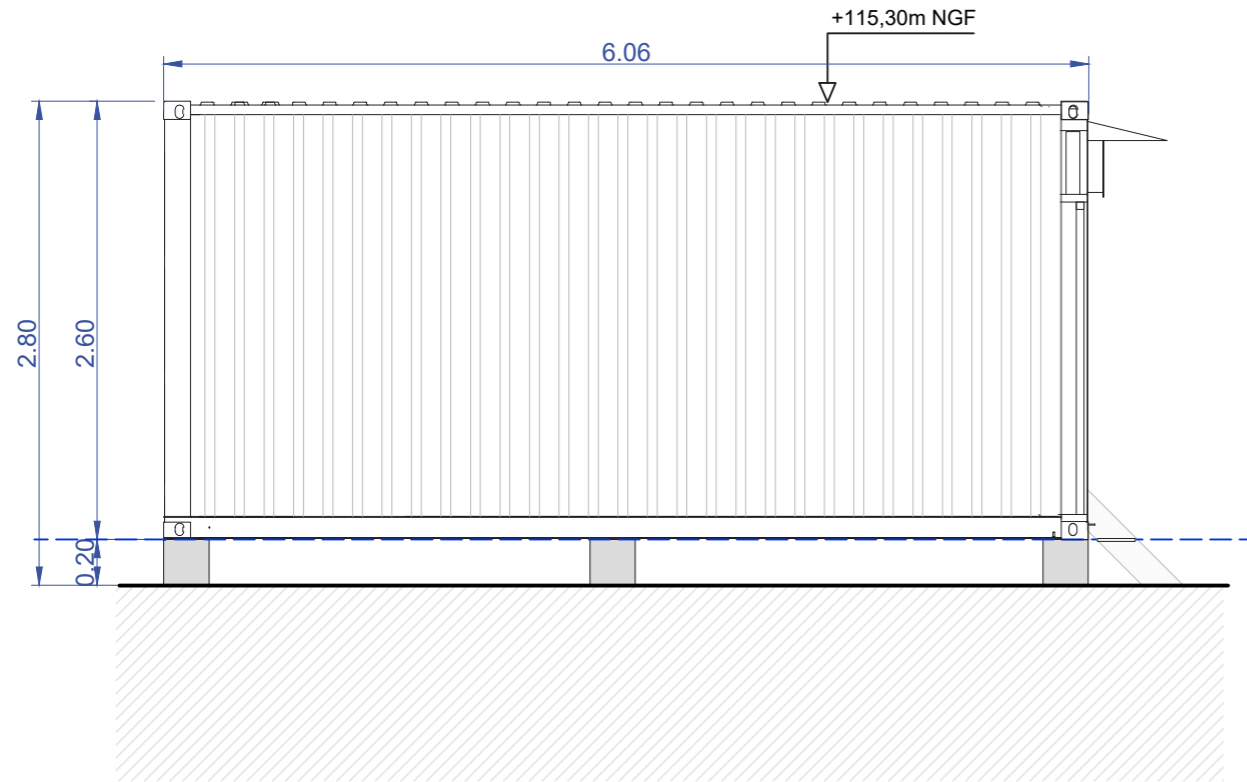


Architecte

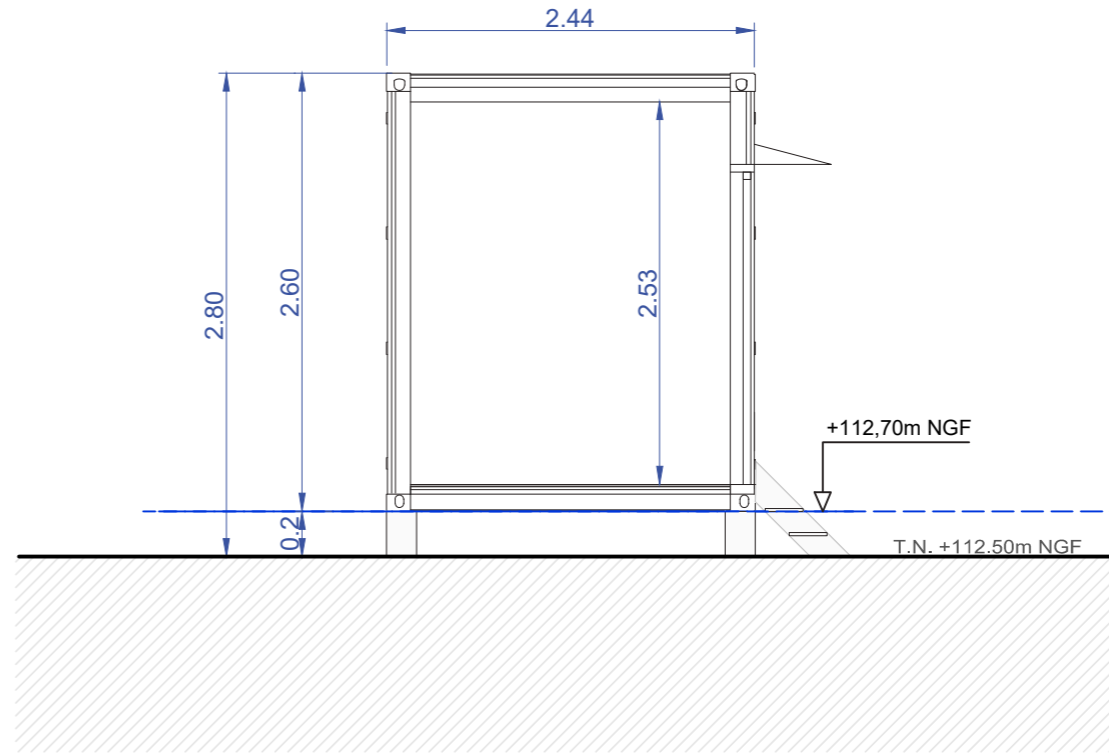
I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



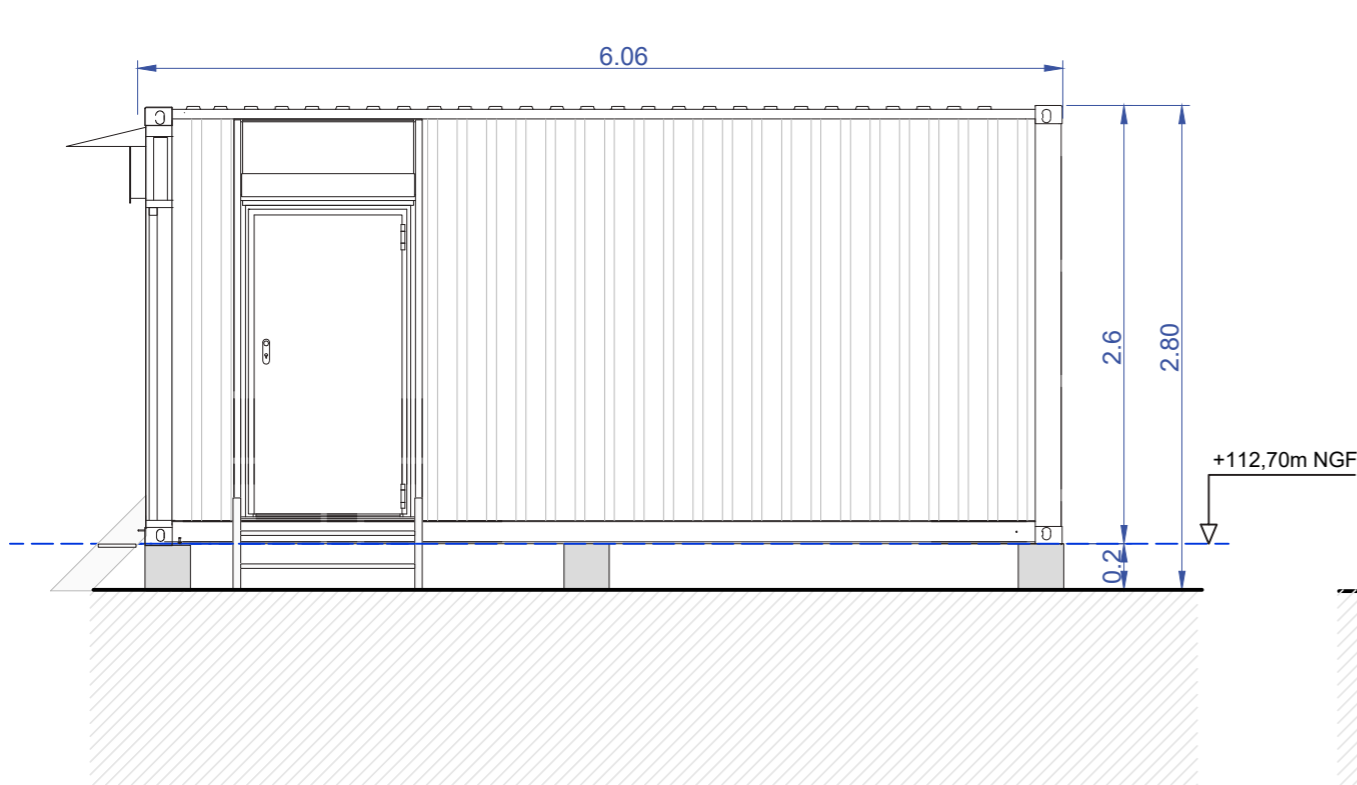
EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers



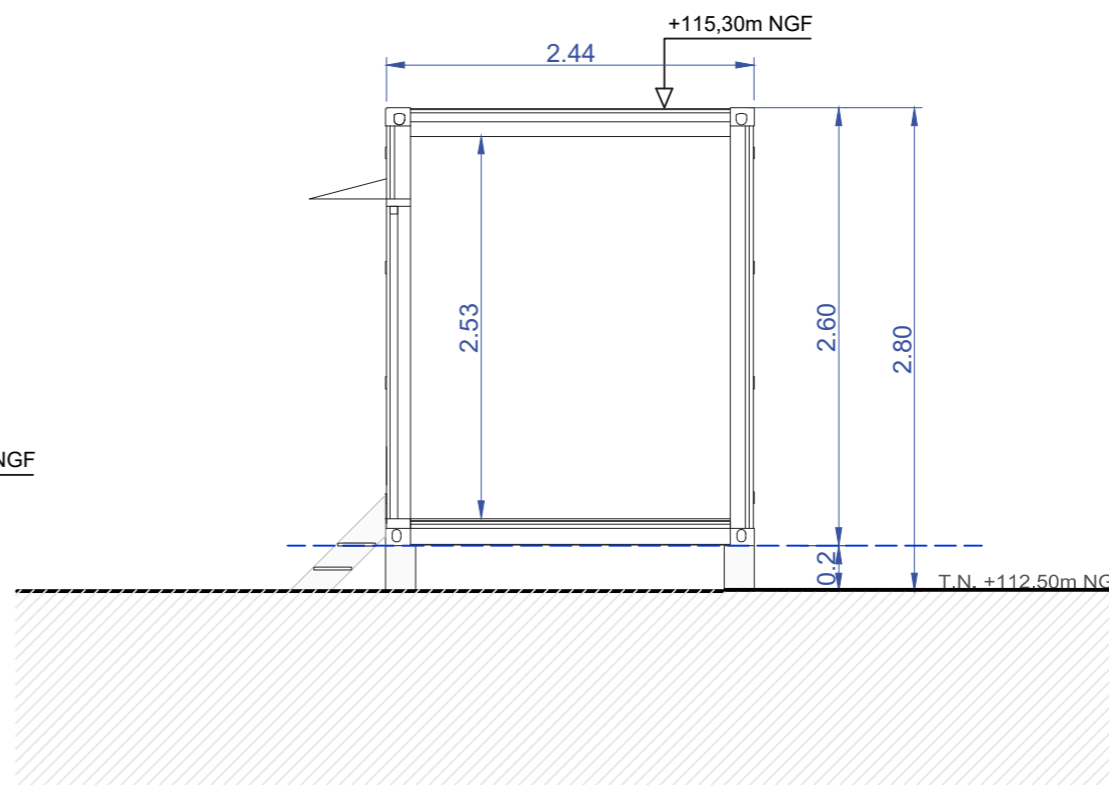
Coupe AA'



Coupe CC'



Coupe BB'



Coupe DD'

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

 **EDF**
renouvelables
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Préambule

Dans le cadre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la diversification nécessaire des sources d'énergies, la société **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARIPASOULA**, filiale d'EDF Renouvelables France, souhaite participer et répondre à l'effort national et européen de développement durable, notamment dans les Zones Non Interconnectées.

Ces territoires se sont vus assignés, dans le cadre de la loi Grenelle 1, l'objectif de parvenir à **l'autonomie énergétique à l'horizon 2030**, en atteignant un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale dès 2020. Cet objectif a été réaffirmé par la **Loi transition énergétique pour une croissance verte** (loi n° 2015-992, publiée au Journal Officiel le 18 août 2015).

Par ailleurs, le **secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire** a lancé la démarche « **Place au soleil** » le 28 juin 2018 pour mobiliser tous les acteurs pouvant contribuer au **déploiement du photovoltaïque et du solaire thermique partout en France**. Une série de mesures pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire a été présentée.

La **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de la Guyane** fixe des objectifs de développement de la production électrique à partir d'énergies renouvelables sur le territoire et notamment du photovoltaïque sur la commune de Maripasoula.

Le projet, objet de la présente demande de permis de construire, vise à réaliser une **centrale solaire photovoltaïque au sol** sur la commune de **Maripasoula** en Guyane, permettant de produire de l'électricité afin de l'injecter sur le réseau public.

1) L'état initial du terrain et de ses abords

Situation géographique du projet

Le site se situe au Nord du bourg de Maripasoula, aux abords immédiats de la route qui mène à l'aérodrome. L'accès au site se fait par cette route puis par une piste permettant de rejoindre la décharge.

Le site s'inscrit sur une friche agricole, bordés des déchets de la décharge sur sa partie sud et d'habitations sur sa partie nord.

2) Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages

L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

Afin d'implanter la centrale solaire photovoltaïque, une opération de défrichement préalable sera nécessaire (environ 1,3 ha), compte tenu de la présence de végétations rudérales basses héliophiles et d'une friche secondaire arbustive.

Il s'agit de terrains laissés en friche suite à une mise en culture abandonnée qui n'ont, pour l'instant, été colonisés que par une végétation dont la hauteur dépasse rarement 1,30 m.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

La topographie du site est relativement plane. Elle est par conséquent favorable à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol. Les opérations de terrassements seront donc très ponctuelles (câblages électriques, pistes, fondations) et n'entraîneront pas de modifications notables sur la topographie du site (pas de modification du profil du terrain).

De par la nature plane du terrain, les perceptions du site seront donc très limitées. Une bande boisée devra être conservée voire densifiée le long de la route menant à l'aérodrome et sur la partie sud du site. La surface clôturée du projet envisagée est d'environ 1,3 ha pour une puissance crête installée allant de 1 à 2MWc.

L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

La centrale sera composée de modules photovoltaïques (de type cristallin ou couche mince), reposant sur des structures de support bi-pentes orientées Est-Ouest, et inclinées à 10°.

Une structure type atteint une hauteur maximale d'environ 2,10 m.

Concernant les locaux électriques et techniques, le site de production sera constitué :

- D'un poste de conversion/transformation de l'énergie accueillant les équipements électriques de la centrale et reposant sur une dalle béton d'environ 20 m², installé à proximité de l'entrée du site ;
- d'un poste de livraison d'une surface de plancher d'environ 32 m², marquant l'interface entre la centrale et le réseau public de distribution. Le poste de livraison sera situé à l'extérieur du site, proche de l'entrée, avec un accès sécurisé pour le gestionnaire du réseau ;
- d'un container de stockage d'une surface de plancher d'environ 15 m².

Le traitement des constructions, clôtures ou aménagements situés en limite de terrains

La centrale sera clôturée par un grillage de couleur verte, à mailles rigides, d'environ 2 mètres de haut. Elle sera équipée d'un portail en acier de la même couleur, à l'accès exclusif du personnel d'exploitation de la centrale depuis l'entrée du site. Ce dernier sera composé de 2 battants asymétriques permettant une largeur de passage de 5 mètres.

Les matériaux et les couleurs des constructions

Le poste de livraison est un préfabriqué de couleur vert fougère (RAL 6025 ou équivalent).

Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

Le rideau de végétation naturelle existant, situé le long de la route menant à l'aérodrome, sera maintenu voire accentué afin de filtrer les vues.

Hormis pour ce rideau de végétation, un débroussaillage régulier aux alentours de la centrale sera envisagé afin d'entretenir la végétation de manière à ce qu'elle ne crée pas d'ombrage sur les panneaux photovoltaïques.

Afin de ralentir le débit des eaux pluviales interceptées par les panneaux, les zones d'emprise des panneaux seront creusées de rigoles à ciel ouvert type noues implantées perpendiculairement à l'axe de plus forte pente. Ces noues seront « équipées » de petits seuils le long de leur linéaire de façon à réduire la pente de la ligne d'eau et donc les vitesses de ruissellement et à participer à la rétention et à l'infiltration.

Les fonds des noues pourront être drainés par des matériaux adaptés type ballast 20/80 afin d'en favoriser les potentialités d'infiltration. Avec une largeur en fonds de rigoles de 0.50m et une largeur en gueule d'environ 1m, elles permettront d'avoir un système efficace de gestion projeté des eaux pluviales. .

L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'accès au site se fera par la piste de la décharge, déjà existante et à renforcer, au départ de la route menant à l'aérodrome.

Une plateforme stabilisée d'environ 112m² (qui constituera notamment une zone de grutage et une aire de retournement interne) reliera les différents postes d'équipements électriques.

Un espace périphérique, de 4 mètres de large et non remanié, destiné à l'exploitation de la centrale, longera le grillage à l'intérieur de la centrale et permettra de faciliter la circulation au sein du site.

Respect des recommandations du SDIS

Un certain nombre de recommandations ont été faites en amont par le SDIS (en phase de concertation) et prises en compte par le porteur de projet, à savoir :

A l'entrée :

- Une desserte stabilisée pour accéder au parc photovoltaïque (piste qui va à la décharge) ;
- Portail d'entrée avec les consignes de sécurité écrites ;
- Arrêts d'urgence sur les bâtiments techniques.

Clôture :

- Installation de panneaux « danger » tous les X mètres (à valider in situ avec le SDIS).

Circulation interne :

- Espace périphérique ;
- Allée de circulation centrale ;
- Accès aux organes de coupure.

Poste de livraison et autres bâtiments électriques :

- Matériel dédié de sécurité électrique (Gants, perche, VAT, etc...) dans les bâtiments électriques ;
- Extincteur poudre CO2 ;
- Signalisation des « disjoncteurs

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- De la structure photovoltaïque
- Du poste de conversion
- Du poste de livraison
- De la clôture
- Du portail

PC5 - Plans des façades et des toitures

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Plan modèle
d'une Structure Photovoltaïque

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

- Hauteur de 2.10m
- Longueur de 27.95m
- Largeur de 6.05m x2
- Largeur projetée au sol de 6.00m
- Largeur projetée totale au sol de 12.07m
- Inclinaison de 10 degrés des panneaux photovoltaïques
- Terrain naturel compris entre +108m et +113m NGG

Echelle 1/100

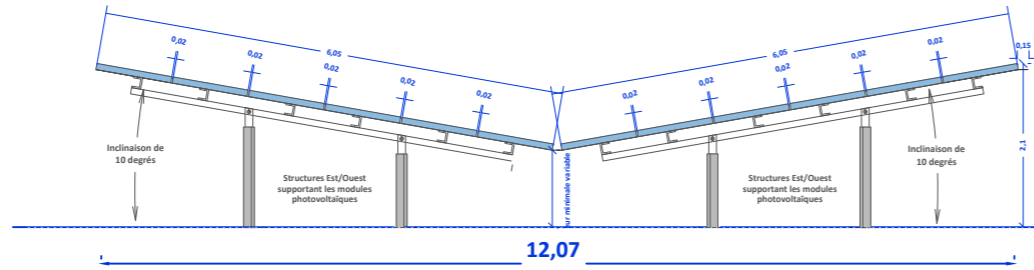


Architecte

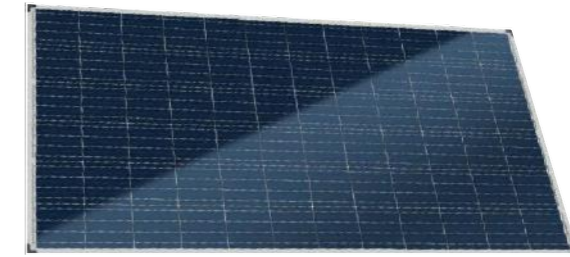
I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



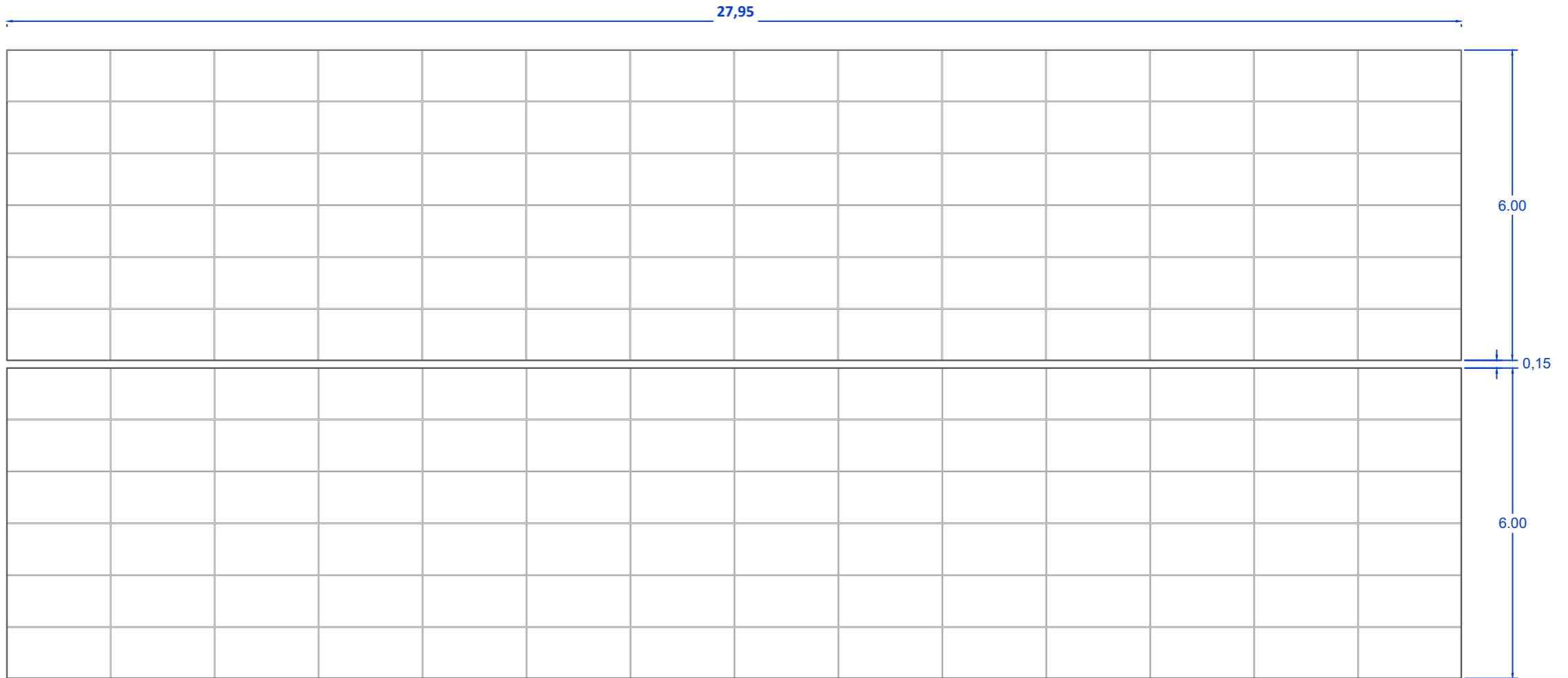
EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers



Vue de coté au 1/100ème



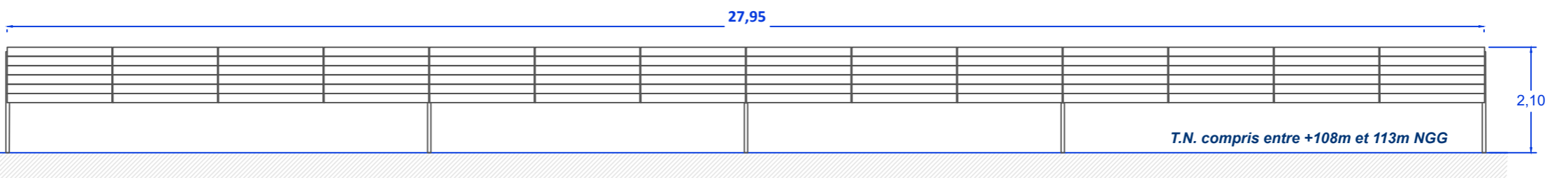
module photovoltaïque



Vue de dessus au 1/100ème

Les dimensions des structures sont définitives (27.95 x6.05m).

La représentation des panneaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de varier en fonction des avancées technologiques.



Vue de face au 1/100ème

Plan modèle
du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

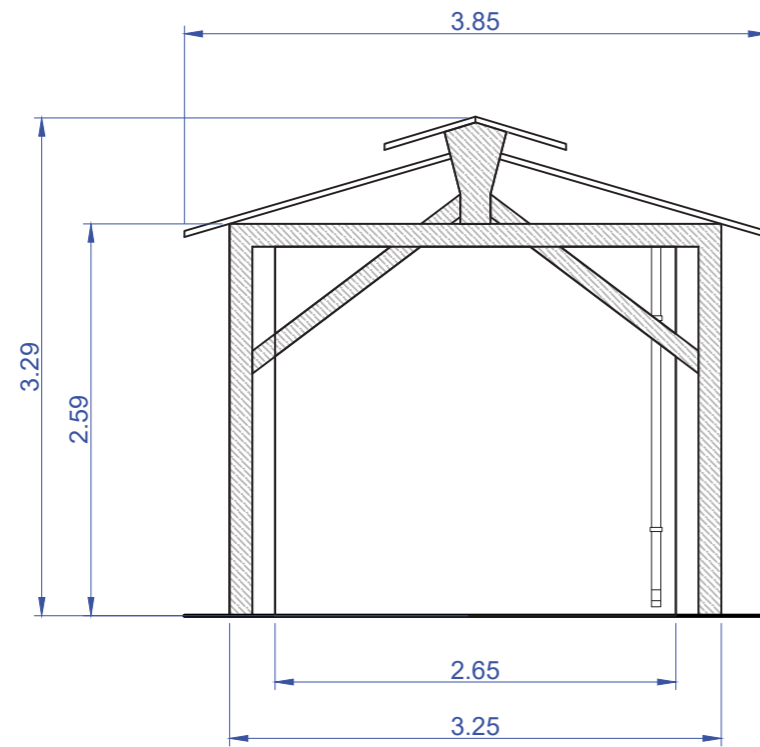
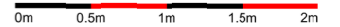
Surface de plancher de 32.33 m²
Longueur de 12.20 m
Largeur de 2.65 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
RAL 6025
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

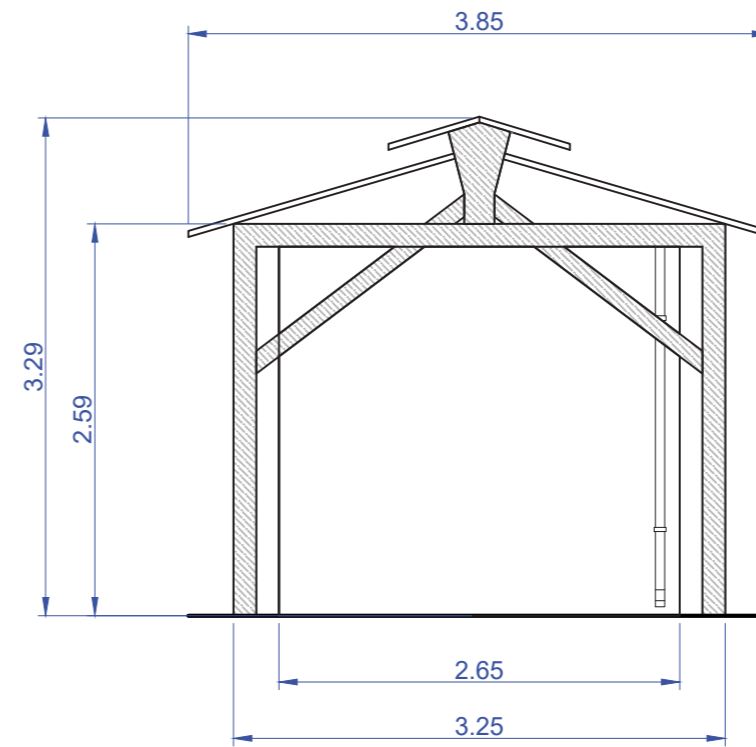
Structure en bois de protection avec
toiture en toile ondulée
Longueur de 13.39 m
Largeur de 3.85 m

Terrain naturel : +112.50m NGF
Acrotère : +115.79m NGF

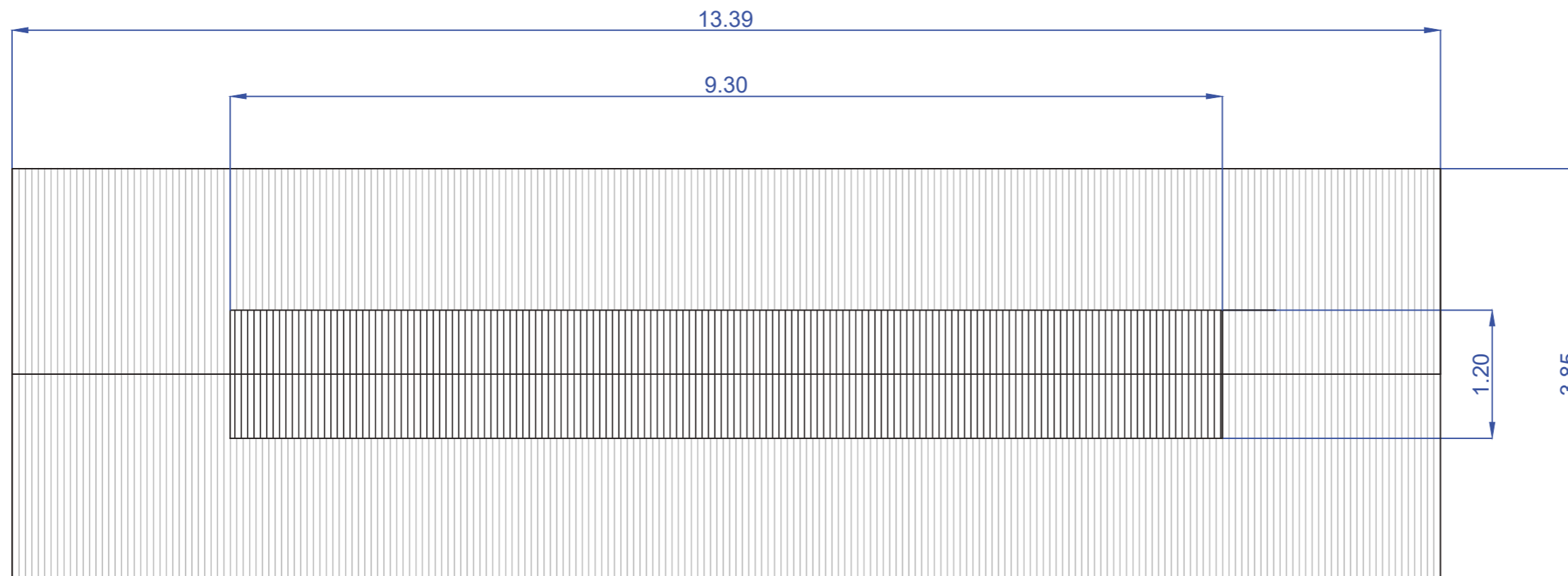
Echelle 1/50



Façade Est



Façade Ouest



Plan de toiture du poste de livraison

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Plan modèle
du poste de livraison

Légende

Caractéristiques du PDL :

Surface de plancher de 32.33 m²
Longueur de 12.20 m
Largeur de 2.65 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
RAL 6025
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Structure en bois de protection avec
toiture en toile ondulée
Longueur de 13.39 m
Largeur de 3.85 m

Terrain naturel : +112.50m NGF
Acrotère : +115.79m NGF

Echelle 1/50

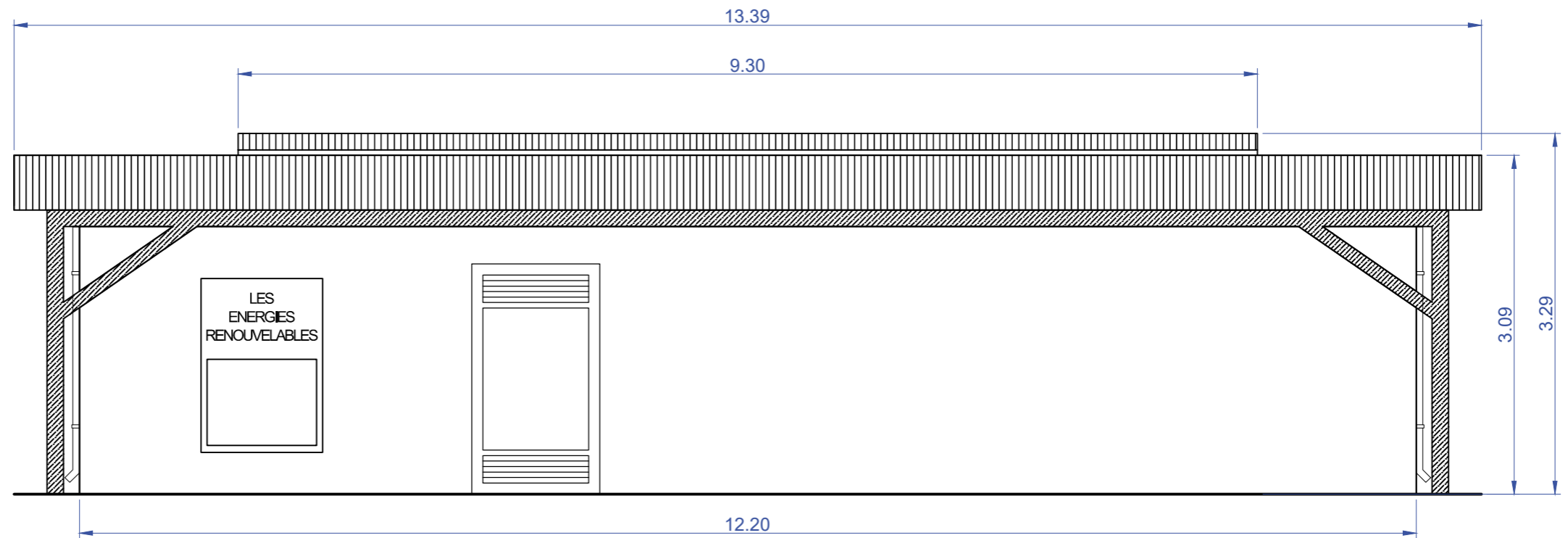


Architecte

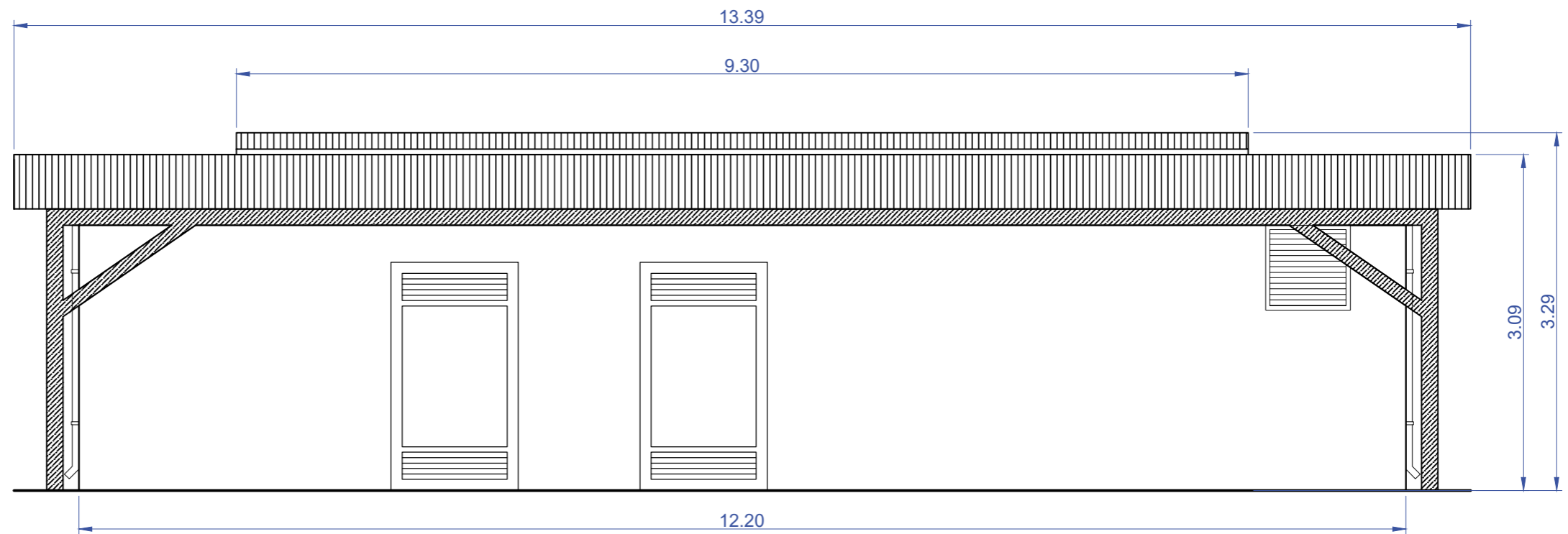
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers



Façade Sud



Façade Nord

**Coupe
 du poste de conversion**

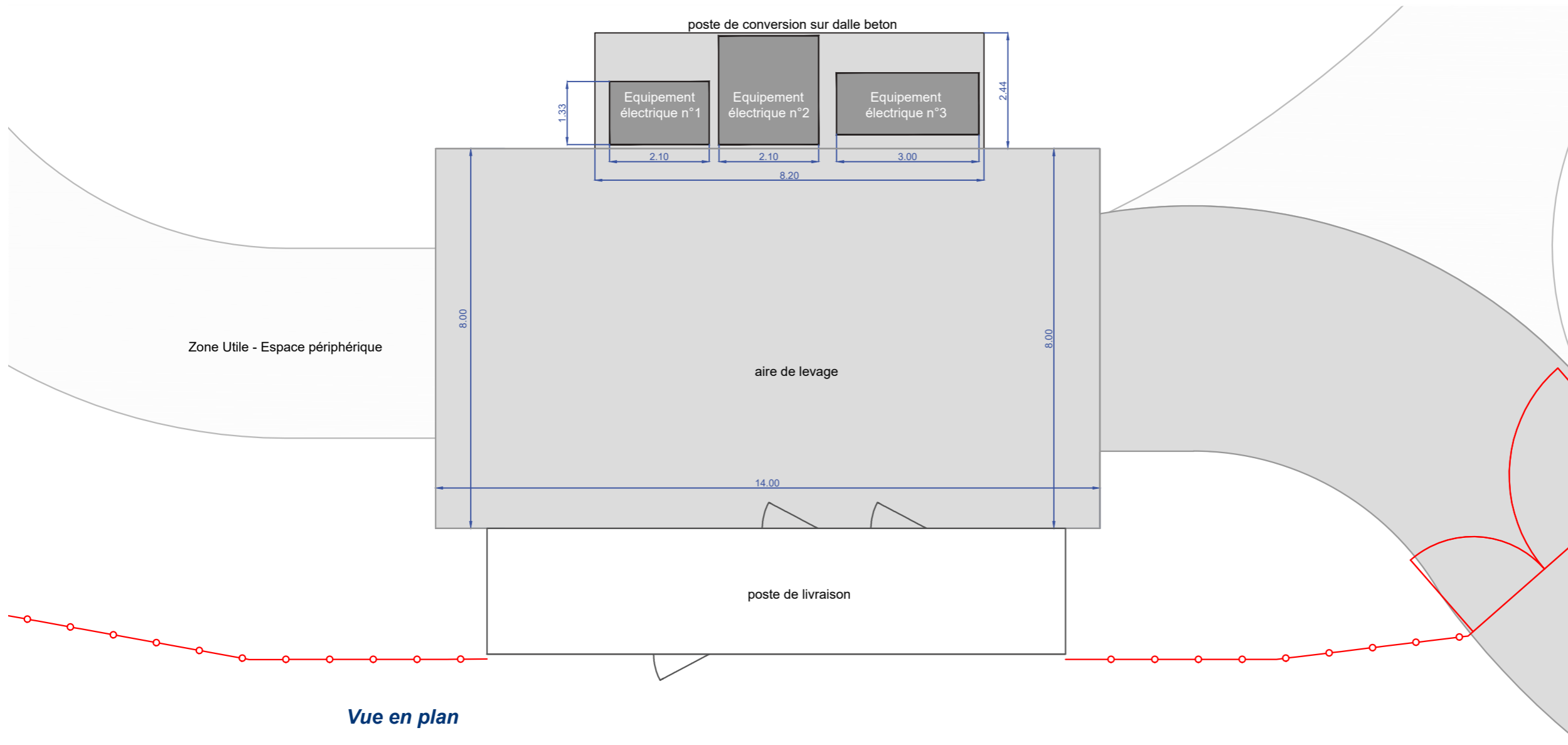
Caractéristiques du PDC :

Surface dalle béton : 20m²
 Hauteur de 3.00 m
 Longueur de 8.20 m
 Largeur de 2.44 m

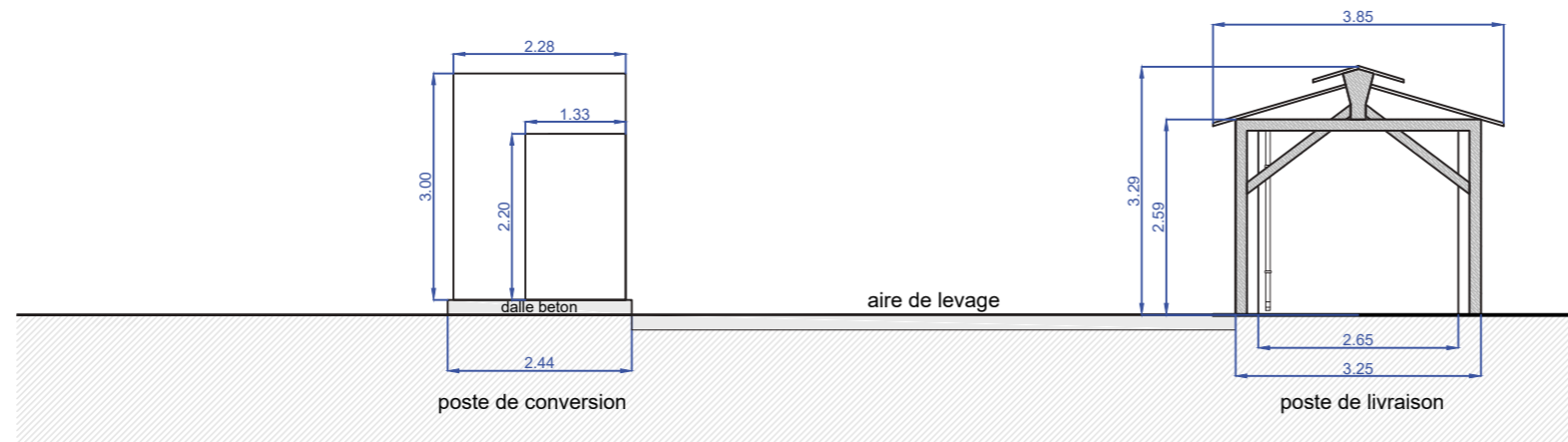
Aspect extérieur en enduit vert fougère
 RAL 6025

Terrain naturel : +112.50m NGG
 Acrotère : +115.70m NGG

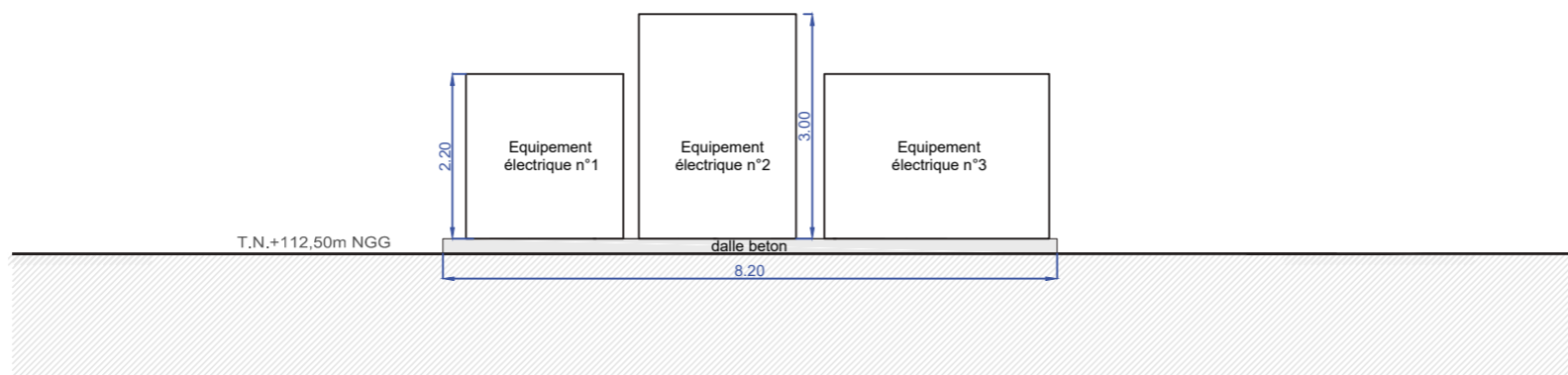
Echelle 1/100



Vue en plan



Façade Ouest du poste de conversion et du poste de livraison



Façade Sud

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF
 renouvelables
EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers

Plan modèle
du container de stockage

Légende

Caractéristiques du Container
de stockage :

Surface de plancher de 14.78 m²
Hauteur de 2,60 m
Longueur de 6.06 m
Largeur de 2,44 m

Aspect extérieur en enduit vert fougère
RAL 6025
Porte et zinguerie vert fougère RAL 6025

Terrain naturel : +112.50m NGF
Acrotère : +115.30m NGF

Echelle 1/50

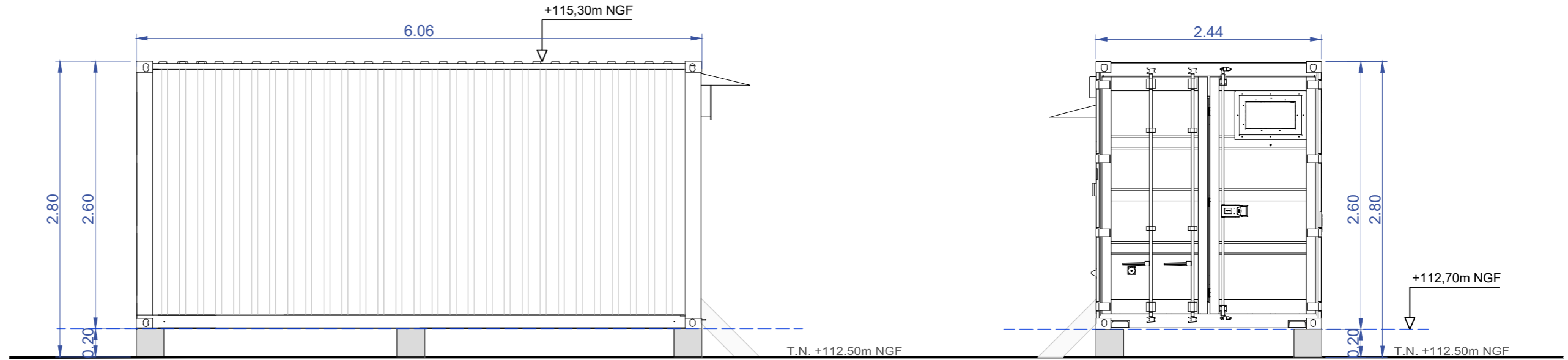


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

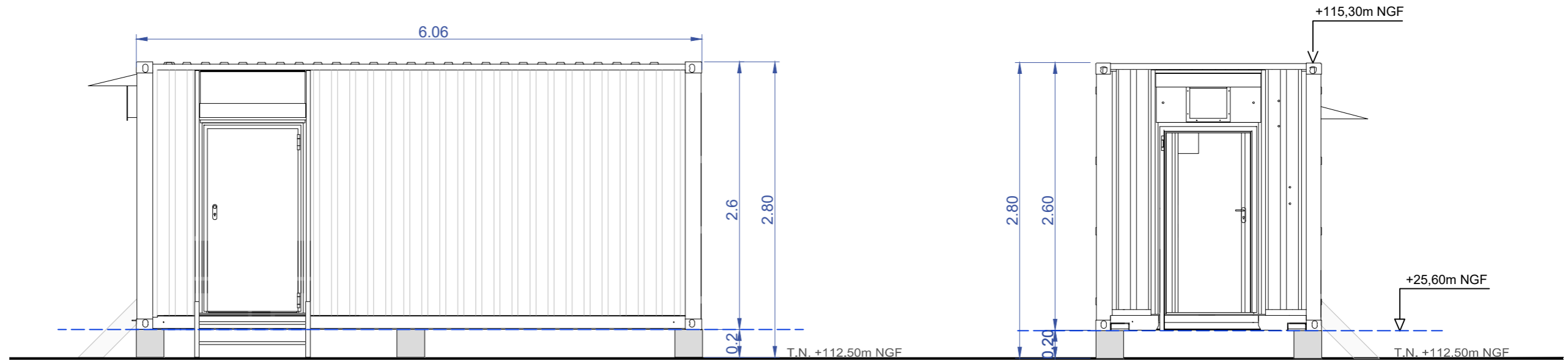


EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers



Façade Nord

Façade Est




Façade Sud

Façade Ouest

**Plan modèle
 de la clôture et du portail**

Légende

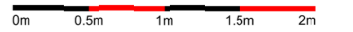
Caractéristiques de la clôture :
 Clôture rigide grillagée à maille soudée
 Hauteur hors sol 2m
 Maille 10cmx10cm
 Grillage et poteau couleur
 Vert Fougère RAL 6025
 Bas de clôture surélevé de 10cm

 Clôture

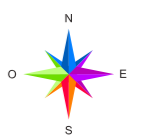
Caractéristiques du portail d'accès :

Portail pivotant à 2 vantaux
 Longueur 5m
 1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m
 Hauteur 2m
 Vert Fougère RAL 6025

Echelle 1/50



Echelle 1/1000

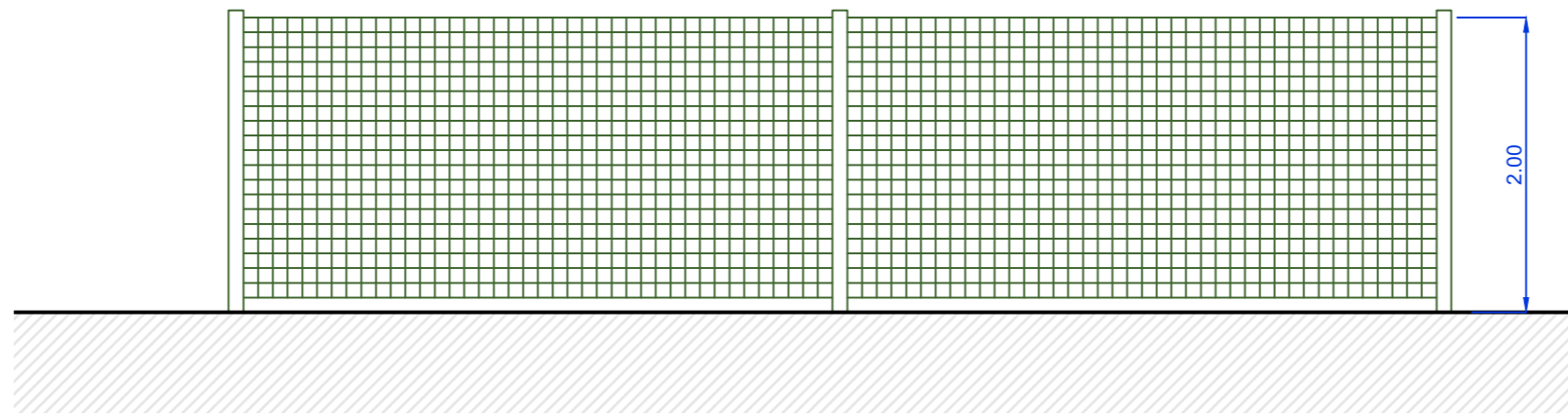


Architecte

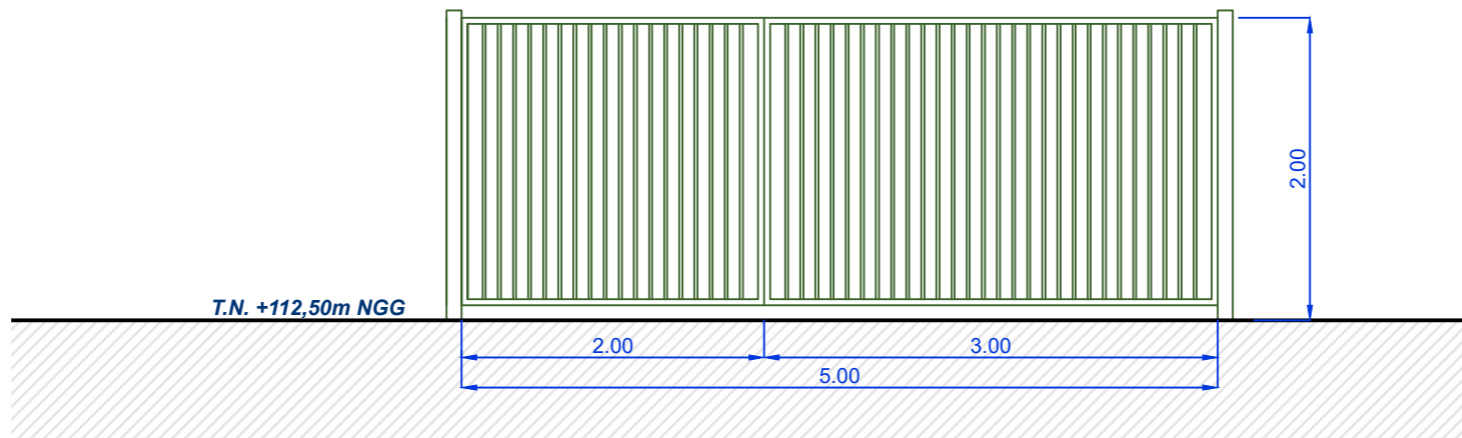
I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
 Agence De Béziers
 Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
 35 Boulevard de Verdun
 34500 Béziers



Elevation de la clôture au 1/50ème



Elevation du portail au 1/50ème



Localisation de la clôture au 1/1000ème

Plan modèle
de la citerne

Caractéristiques de la citerne :

- Citerne souple de 60m3
- Hauteur hors sol : 1.3m
- Dimensions : 8.08m de longueur et 7.40m de largeur
- Poteau incendie d'aspiration accessible depuis l'extérieur du site

Echelle 1/100

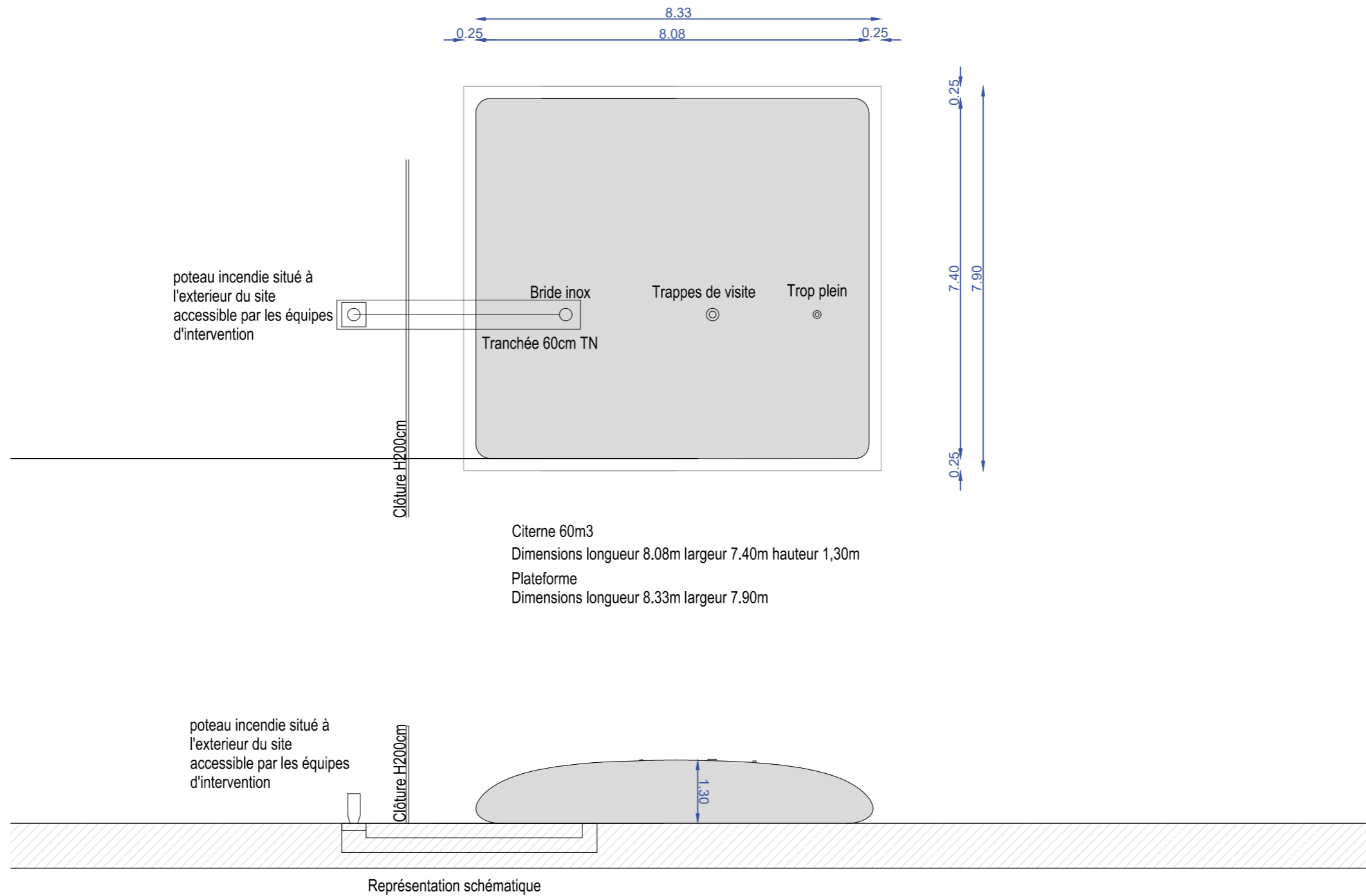


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
 SARL au capital de 16500€
 533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers



PC6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages*
- Photomontages*

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

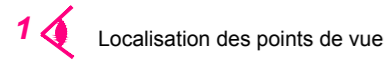
 **EDF**
renouvelables
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Plan de localisation
des points de vue
des photomontages

Légende



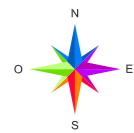
Emprise du projet



Localisation des points de vue

Echelle 1/5000

0m 50m 100m 150m 200m



Architecte



I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers





Photomontage n°1
Vue depuis la RD n°54 dit Route de l'aérodrome



Photomontage n°1
Vue depuis la RD n°54 dit Route de l'aérodrome avec haie végétalisée



*Photomontage n°2
Vue depuis la décharge à l'ouest du site*



*Photomontage n°2
Vue depuis la décharge à l'ouest du site avec haie végétalisée*



Photomontage n°3
Vue depuis le gymnase avenue Lalaymia Abdallah à Maripasoula



Photomontage n°3
Vue depuis le gymnase avenue Lalaymia Abdallah à Maripasoula avec haie végétalisée



Photomontage n°4
Vue depuis l'entrée du site



Photomontage n°4
Vue depuis l'entrée du site avec haie végétalisée

PC7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

Contenu

- Plan de localisation des points de
vue photographiques*
- Photographies*

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

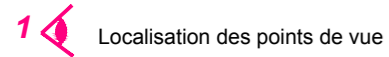
 **EDF**
renouvelables
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Plan de localisation
des points de vue
photographiques

Légende



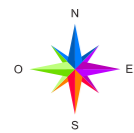
Emprise du projet



Localisation des points de vue

Echelle 1/5000

0m 50m 100m 150m 200m



Architecte



I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers



Aérodrome de Maripasoula

RD 54 dit Route de l'aérodrome

Localisation du projet

1

2

Commune
MARIPASOULA

Avenue Laylamia Abdallah

Route de Sophie

Rivière
Lawa



Point de vue n°1
Vue depuis la RD n°54 dit Route de l'aérodrome



*Point de vue n°2
Vue depuis la décharge à l'ouest du site*

PC8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Panoramiques

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



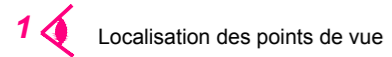
EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers

Plan de localisation
des points de vue
photographiques

Légende



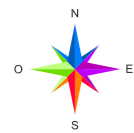
Emprise du projet



Localisation des points de vue

Echelle 1/5000

0m 50m 100m 150m 200m



Architecte



I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers





Point de vue n°3
Vue depuis le gymnase avenue Lalaymia Abdallah à Maripasoula

PC11 - Etude d'impact
(voir document joint à la demande
de permis de construire)

Architecte


I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF EN France
Agence De Béziers
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers